

## Québec limite la TVQ sur les services à 4 %

Aucune nouvelle taxe ou hausse d'impôt des particuliers ; le déficit à 3,8 milliards \$

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE BUDGET 1992-93 du ministre des Finances Gérard D. Levesque, livré hier à l'Assemblée nationale, est celui de l'introduction de la taxe sur les services et les immeubles.

Le gouvernement a en effet décidé de mettre en vigueur, le 1er juillet, la deuxième phase de sa réforme de la taxe de vente. La TVQ sera toutefois imposée au taux de 4 % sur les services et les immeubles, et non de 8 % comme prévu. La TVQ sur les biens reste à 8 %. Le taux de 4 % s'appliquera également aux billets de spectacles. La taxe d'amusement est en revanche abolie.

Le budget ne contient aucune autre nouvelle taxe (ni sur le tabac ni sur l'alcool) ni hausse d'impôt des particuliers. M. Levesque annonce toutefois l'augmentation ou l'instau-

ration de nouveaux tarifs sur les services publics qui rapporteront 89 millions cette année.

Le gouvernement du Québec dépensera 40,7 milliards en 1992-93 et prévoit des revenus de 36,9 milliards pour un déficit de 3,8 milliards, ce qui paraît bien peu si on le compare à celui de 9,9 milliards de l'Ontario. C'est toutefois 1,3 milliard de plus que ce qu'avait prévu M. Levesque à pareille date l'an passé.

Le budget Levesque compte très peu de mesures actives de relance économique. Il ajoute un maigre 71 millions au chapitre de l'aide aux entreprises, 100 millions pour la construction de routes et 80 millions pour la rénovation de centres d'accueil.

Pour le Parti québécois, ce budget est une « haute trahison envers les consommateurs ». Selon le porte-parole Jacques Léonard, M. Levesque dit « bonne chance aux Québécois et aux entreprises » et « meilleure

chance la prochaine fois » aux chômeurs et assistés sociaux. Il soutient que la prévision de déficit est « un minimum », rappelant que le déficit pour l'année 1991-92 s'est élevé à 4,2 milliards, soit 700 millions de plus que prévu.

M. Levesque s'en remet essentiellement à une reprise de la confiance des consommateurs pour relancer l'économie, qui ne devrait croître que de 1,6 % en 1992-93, selon les prévisions du ministre. Ce dernier prévoit néanmoins que le taux de chômage restera élevé à 11,8 % en 1992 et à 10,7 % pour les années subséquentes.

Pour raffermir la confiance, M. Levesque s'en remet à sa politique fiscale qui consiste à éviter d'augmenter le fardeau des contribuables, d'une part, et de mettre en oeuvre la réforme de la taxe de vente d'autre part.

Les consommateurs retiendront

de ce budget l'introduction d'une nouvelle taxe : la TVQ sur les services. Mais la réforme mise en oeuvre prévoit par ailleurs d'éliminer dans une proportion de 80 % les taxes payées par les entreprises sur leurs achats effectués à des fins de production, un gain de 850 millions pour elles.

M. Levesque croit que cette mesure aura un effet dynamisant sur les entreprises et améliorera leur capacité concurrentielle. Il prévoit que cette réforme « entraînera la création de quelque 17 000 emplois au cours des prochaines années ». Selon lui, le Québec deviendra « l'endroit où il sera le plus avantageux d'investir ».

L'instauration de la TVQ sur les services et les immeubles procurera à l'État des revenus nets de 120 millions en 1992-93, « 10 millions par mois », dit M. Levesque. Les plus démunis bénéficieront de crédits de ta-

lions aux citoyens pour les soins dentaires, les examens optométriques et les médicaments aux personnes âgées et 40 millions de compressions diverses. Voilà, en outre, une mauvaise nouvelle que M. Levesque n'a pas eu besoin d'annoncer lui-même.

Le ministre puise par ailleurs 275 millions dans la caisse de la Société d'assurance-automobile du Québec et 25 millions dans les fonds spéciaux du gouvernement.

M. Levesque se réjouit par ailleurs de pouvoir compter sur une hausse de 17 % des transferts fédéraux, en pleine année référendaire, qui s'élèveront à 7,9 milliards. Cette nouvelle fait dire au péquiste Jacques Léonard que « le fédéral n'est jamais aussi généreux que lorsqu'il se sent menacé ».

Le budget annonce la création d'un réseau de sociétés régionales d'investissement, encourage la par-

drédi dernier : une facture de 78 mil-

Voit page A-4: TVQ

### SOCIÉTÉ



## Le salaire remis en question

Recevoir un salaire stable pour sa semaine de travail paraît une chose acquise pour les employés d'une entreprise. Pourtant, écrit Jean Francoeur, les tendances nouvelles vont dans le sens d'une diversification des formules de rémunération : participation aux bénéfices, actionnariat, primes de toute sorte introduisent de plus en plus la notion de rémunération à géométrie variable.

Page B-1

## Hausse de l'impôt des entreprises

Robert Dutrisc

QUÉBEC — Les dirigeants d'entreprises, soulagés de constater que le gouvernement a limité à seulement 4 % la taxe sur les services, feront néanmoins les frais du dernier budget québécois qui fait subir au secteur privé une ponction de 600 millions \$ afin d'éponger le manque à gagner du gouvernement.

Évitant en cette période de récession d'assommer les consommateurs moroses avec une nouvelle taxe de 8 % sur les services, coupant la poire en deux, le gouvernement se retrouve avec un manque à gagner de 740 millions \$ cette année et de 1,035 milliard \$ en 93-94. Le gouvernement a donc décidé de se tourner vers les entreprises et d'augmenter de 2 % leur taux d'imposition afin de récolter à partir du 30 juin 175 millions \$ et 296 millions \$ l'année prochaine.

En outre, les entreprises ne pourront pas bénéficier de remboursements équivalant à 100 % de la TVQ qu'elles paient sur leurs intrants, c'est-à-dire les biens et services qu'elles achètent pour les fins de leur production, comme le prévoyait la réforme initiale de la taxe de vente. Le secteur privé continuera de supporter les taxes sur le carburant, l'électricité, le gaz naturel, les télécommunications, les véhicules et les repas. En définitive, les remboursements effectués par le gouvernement ne s'élèveront qu'à 80 % de la TVQ payée par les entreprises.

De la baisse des recettes causée par l'introduction d'une TVQ sur les

Voit page A-4: Entreprises

- Un budget trop prudent et trop conservateur. L'éditorial de Gilles Lesage : page A-8
- Autres informations et réactions : pages A-2 et A-4



PHOTO PC

En présentant son huitième budget, hier, le ministre des Finances du Québec, Gérard D. Levesque a dit qu'il sera en mesure de réduire le déficit du gouvernement en dessous de la barre des 4 milliards \$ au cours de l'année 1992-93, soit à 3,79 milliards \$.

## Points saillants

QUÉBEC (PC) — Voici les points saillants du budget déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances Gérard D. Levesque.

■ Déficit prévu de 3,79 milliards \$, soit une diminution de 405 millions \$ par rapport à 1991-92.

■ Taxe de vente sur les services et l'habitation (TVQ) de 4 % au lieu de 8 % à compter du 1er juillet.

■ Aucune hausse des impôts des particuliers et des autres taxes à la consommation.

■ Les allocations trimestrielles versées pour le troisième enfant et les suivants passent de 7500 \$ à 8000 \$.

■ Le montant maximum de la déduction pour frais de garde passe de 4600 \$ à 5000 \$ par enfant de moins de sept ans et de 2300 \$ à 3000 \$ pour les autres enfants de moins de 15 ans.

■ Indexation de 2 % des crédits d'impôt et des allocations familiales.

■ La Société de l'assurance-automobile du Québec versera 275 millions \$ au gouvernement à même sa caisse de réserve.

■ Les Sociétés régionales d'investissement mettront 100 millions \$ à la disposition des petites et moyennes entreprises (PME).

■ 47 millions \$ sur trois ans à l'instauration du programme Innovation PME.

■ 42 millions \$ pour aider à enrayer le décrochage scolaire.

■ Exemption annuelle de 2200 \$ pour l'hébergement des parents ou grands-parents.

## Le PQ n'entend pas expulser Claude Morin

Pierre O'Neill

AVEC L'ESOUFFLEMENT de l'affaire Morin s'estompé graduellement le climat de suspicion qu'elle avait engendré au sein du Parti québécois. Renfloué par l'appui d'anciens collègues et témoins privilégiés de l'époque, le père de l'étatisme pourrait s'en tirer sans mesures disciplinaires. La direction du parti apparaît de plus en plus opposée à son expulsion.

À la lumière des derniers témoignages, le vice-président du Parti québécois estime que l'expulsion de Claude Morin constituerait une injustice. Après avoir pris connaissance des versions publiées par l'ancien directeur de cabinet de René Lévesque et de l'ancien ministre de la Justice, Bernard Landry en est venu à la conclusion que la loyauté de Claude Morin envers le Québec et le parti ne peut plus être mise en doute. « Avec les informations que j'ai maintenant, les deux lignes de ma pensée se résument ainsi : il a fait une erreur grave mais sa bonne foi est corroborée ».

Au cours d'un bref entretien avec LE DEVOIR, M. Landry a fait valoir qu'en plus des interventions de Marc-André Bédard et de Jean-Roch Boivin, les attitudes de l'ancien premier ministre tendent à confirmer la thèse de la bonne foi. Il lui paraît évident que si René Lévesque avait, un seul instant, douté de la loyauté de Claude Morin envers le Québec et son gouvernement, il ne lui aurait jamais plus adressé la parole. À son avis, M. Lévesque a témoigné sa con-

fiance par l'éloge qu'il fait de Claude Morin dans ses mémoires politiques, par la cordialité des relations qu'il a entretenues avec lui après avoir demandé sa démission et en maintenant Marc-André Bédard à la tête du ministère de la Justice.

Même s'il est convaincu que la grande majorité des dirigeants péquistes opteront pour le pardon, Bernard Landry reconnaît que c'est à l'exécutif national du parti qu'il reviendra de trancher la question. La prochaine réunion est prévue à la fin de mai, à l'occasion du conseil national qui se tiendra à Hull. « Je souhaite que ma tendance soit majoritaire, mais je ne peux l'exposer ».

Plus tôt cette semaine, M. Parizeau a pointé du doigt Ottawa et invité les péquistes à ne pas poser de jugement définitif sur Claude Morin avant d'avoir toutes les données du dossier. Position à laquelle se sont ralliés la grande majorité des députés à leur caucus de mardi, rejetant de s'associer à la proposition d'expulsion mise de l'avant par leur collègue Gérard Godin.

Le témoignage de l'ancien directeur de cabinet de René Lévesque n'a rien apporté de très nouveau au dossier, si ce n'est de confirmer à certains égards et d'infirmer à certains autres la version de Claude Morin. À l'instar de Marc-André Bédard, Jean-Roch Boivin a précisé, hier sur les ondes de Radio-Canada, que c'est à l'automne de 1981 seulement que le premier ministre Lévesque a été prévenu des agissements de son ministre des Affaires constitutionnelles. Irrité, M. Lévesque a

Voit page A-4: Le PQ

### MICHEL PETIT AU DEVOIR (2)

## «Une enquête Malouf ne sera pas nécessaire»

La Corporation des fêtes du 350e dispose d'une réserve de 3 millions \$

Laurent Soumis

MICHEL PETIT habite Montréal. Le directeur général de la Corporation des fêtes du 350e anniversaire est même propriétaire. Il paye des taxes foncières.

Comme contribuable, il trouve normal de savoir comment sont dépensés ses deniers même si, dit-il, il n'a pas le temps ces jours-ci d'examiner son compte de taxes. Mais lorsqu'on lui reproche le secret qui entoure les finances de son orga-

nisme alimenté à 75 % par des fonds publics, le discours change.

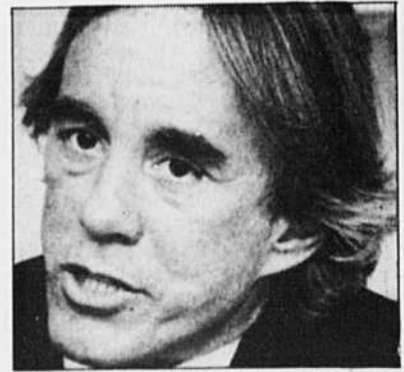
« Il n'y aura pas besoin d'enquête Malouf sur les fêtes du 350e », affirme-t-il cette semaine au DEVOIR en reprenant à son compte la célèbre boutade du maire Jean Doré. « Il n'y aura pas de déficit et la Corporation dispose d'une réserve de 3 millions \$ », dit-il aux médias, tout en refusant d'ouvrir ses livres en vertu de la loi d'accès à l'information.

Faites-moi confiance, demandez-moi, en promettant un rapport « com-

plet et détaillé » pour le début de 1993. « Il y aura certainement des décisions avec lesquelles certains ne seront pas d'accord, concède-t-il, mais ce sera un tableau très précis de l'ensemble de la gestion financière, une gestion rigoureuse selon les politiques établies et les règles de l'art ».

Pas question de donc de divulguer les primes de séparation — présumées substantielles — des cadres qui ont quitté l'entreprise à la suite du cafouillis des premières heures. Ent-

Voit page A-4: Une enquête



CAHIER SPÉCIAL

## 25e ANNIVERSAIRE DES CEGEPS

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 15 mai 1992

PARUTION le 23 mai DANS LE DEVOIR

Les collèges d'enseignement général et professionnel voyaient le jour il y a 25 ans. En juin 1967, l'Assemblée nationale adoptait la loi créant cette institution et, le 18 septembre suivant, les 12 premiers cegeps ouvraient leurs portes.

L'Association des collèges communautaires du Canada et l'Association québécoise de pédagogie collégiale soulignent cet anniversaire en consacrant le Congrès « Collèges Célébrations 92 » du mois de mai à une réflexion-bilan de ces 25 ans. LE DEVOIR s'associe à cet événement en publiant un cahier spécial sur les cegeps: on rappellera l'histoire mais on s'interrogera surtout sur l'avenir de cette institution à l'heure des remises en question que vient d'entreprendre le gouvernement québécois.

# Le budget du Québec

## PQ : Le gouvernement trahit les contribuables et le Québec

QUÉBEC (PC) — De par son budget, le gouvernement Bourassa a « trahi » et les contribuables et le Québec en ne tenant pas ses promesses envers les citoyens dans la réforme de la taxe de vente et en abandonnant au gouvernement fédéral une partie du champ de la taxe de vente.

C'est ce qu'a déclaré le porte-parole de l'opposition, le député péquiste Jacques Léonard, en réaction au budget du ministre des Finances Gérard D. Levesque.

M. Léonard n'a trouvé qu'un point positif au budget Levesque et ce sont les crédits au chapitre du développement régional « et encore il faudra s'interroger sur leurs retombées réelles ».

D'après les calculs du député de Labelle, c'est la somme de 1,3 mil-

liard \$ supplémentaire que les contribuables seront appelés à déboursier cette année sous forme de taxes, surtout à cause de la TVQ de 4 % à compter du 1er juillet. Le ministre des Finances a évalué ce déboursé net des contribuables à 120 millions \$.

En ce qui regarde les entreprises, le gouvernement leur avait promis un soulagement d'un milliard \$ alors qu'en réalité, selon M. Léonard, elles devront plutôt payer en impôt et en taxes plus d'un milliard \$.

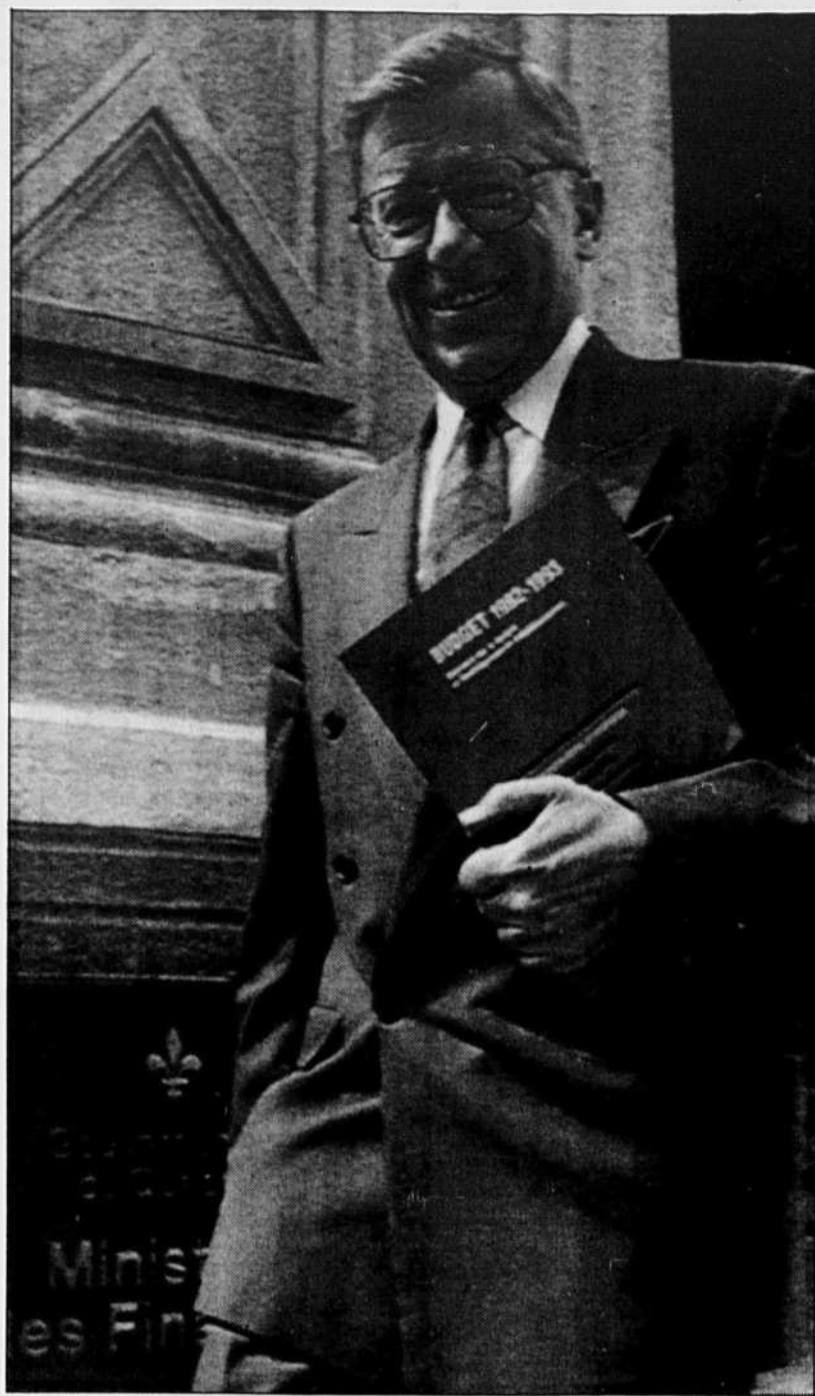
« Nous nous serions attendus à un vaste programme de relance économique ou à un programme d'ajustement au GATT mais, cette fois-ci encore, nous devons nous contenter de mesurées. C'est une politique de laisser-aller la plus complète », a dit encore le député.

Le gouvernement fédéral doit verser en 1992-93 1,1 milliard \$ addition-

nels sous forme de transferts au gouvernement du Québec, ce qui a évité au ministre des Finances un déficit plus considérable que 3,79 milliards \$. « Le fédéral n'est jamais aussi généreux que lorsqu'il se sent menacé », a commenté M. Léonard qui ne croit pas du tout que ce déficit annoncé de 3,79 milliards \$ ne sera pas haussé d'ici à la fin de l'exercice financier.

Dans un même ordre d'idées, le député de Labelle a contesté le geste du ministre des Finances de puiser 275 millions \$ à même le fonds de consolidation de la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ) pour gonfler ses revenus.

M. Léonard croit même que cette action du gouvernement a quelque chose d'illégal eu égard à la Loi sur la SAAQ.



Le ministre des Finances avec un exemplaire du budget.

PHOTO CP

## EN BREF...

### 275 millions \$ puisés dans la caisse de l'assurance-automobile

AFIN D'ÉVITER un recours jugé inopportun à des augmentations de taxes, une contribution de 275 millions \$ sera puisée par le gouvernement dans la réserve de stabilisation de la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ). Cette réserve est constituée des surplus annuels de la Société. Dans l'industrie de l'assurance, la réserve de stabilisation doit être maintenue en général à 12 % de la réserve actuarielle (l'ensemble des sommes dont croit avoir besoin la compagnie pour couvrir les risques de sa clientèle dans les années futures). La réserve de stabilisation de la SAAQ est de 45 % de la réserve actuarielle à l'heure actuelle. Cela signifie que la SAAQ aurait pu décider de baisser les primes des automobilistes. Le gouvernement, qui avait besoin de revenus, a préféré demander à la SAAQ de lui verser un montant de 275 millions \$ et maintenir les primes à leur niveau actuel (85 \$ par an) au lieu d'augmenter les taxes ou les impôts. Cela lui permet de récolter des revenus à partir de sommes qui ont déjà été perçues auprès des contribuables, au lieu de lever une nouvelle taxe.

### Les conjoints de fait auront droit au crédit d'impôt

À COMPTER de l'année d'imposition 1993, les conjoints de fait auront droit au crédit d'impôt pour personne mariée, a annoncé le ministre des Finances hier. Cette mesure coûtera au gouvernement quelque 30 millions \$ par an pour une pleine année d'application. Cette mesure a pour effet d'harmoniser les régimes fédéral et provincial. Sont considérés comme conjoints de fait deux personnes de sexe opposé qui cohabitent dans une relation assimilable au mariage, pourvu qu'elles aient ainsi cohabité depuis au moins 12 mois ou qu'elles soient les parents naturels ou adoptifs d'un enfant.

### Spectacles : 11 %

LE BUDGET Levesque confirme l'abolition des droits de divertissement c'est-à-dire la taxe d'amusement de 10 % perçue par les villes sur les spectacles de toute nature, de la partie de baseball à la soirée d'opéra. Il annonce toutefois que la TVQ sur les services de 4 % s'appliquera également aux spectacles, en sus de la TPS fédérale de 7 %. C'est dire que la taxe applicable aux spectacles totalisera 11,28 %, contre 17 % en 1991. Pour compenser le manque à gagner des villes pour l'abolition des droits de divertissements, le ministre des Finances annonce des compensations financières de 6,5 millions \$ en 1992-93 et de 13 millions \$ pour chacune des quatre années suivantes. Il annonce également un montant de 5 millions \$ sera accordé au ministère des Affaires culturelles afin d'appuyer des projets culturels en collaboration avec les municipalités.

### 42 millions \$ pour contrer le décrochage

LE GOUVERNEMENT ajoutera un montant de 42 millions \$ au budget du ministère de l'Éducation pour la prochaine année scolaire pour combattre le problème de l'abandon scolaire.

créditives donne droit à une déduction de 166 %, elle est désormais réduite à 125 % pour l'exploration en profondeur, jugée financièrement moins risquée, et portée à 175 % pour l'exploration en surface dont les chances de succès sont plus aléatoires.

En outre, le ministre a décidé d'exempter d'impôt pour deux ans les gains en capital réalisés à la vente de ces titres si le contribuable a épuisé son exemption à vie de gains en capital, ce qui bénéficiera aux mieux nantis de la société sur lesquels repose, semble-t-il, le financement par accreditives.

D'après les calculs du ministère des Finances, cette mesure rendra encore plus attrayante cette forme d'abris fiscaux. Ce souffle tenu au régime d'actions accreditives, qui bat de l'aile à l'heure actuelle, ne coûte rien au Trésor public. Le ministre a également annoncé une série de mesures modestes pour encourager les PME.

Globalement, si l'on fait abstraction des sommes versées au réseau de sociétés régionales d'investissement, le gouvernement déboursera 22,7 millions \$ cette année, soit 13,7 millions \$ au soutien à l'automatisation des petites entreprises, 2 millions \$ pour soutenir l'entrepreneuriat en région et 7 millions \$ pour la création d'emplois en milieu forestier.

De plus, dans le cadre du Régime d'épargne-actions, le taux de déduction auquel donnent droit les actions émises par des PME en région passe de 125 % à 150 %.

## « C'est d'une tristesse, mais d'une tristesse », commentent les syndicats

Guy Taillefer

UN AUTRE budget d'austérité cuisiné sur le dos des gagne-petit, s'insurgent la CSN et la CEQ.

Que le ministre des Finances Gérard D. Levesque n'augmente pas les impôts des particuliers ni les taxes à la consommation ne les satisfait pas.

« C'est d'une tristesse, mais d'une tristesse », a déclaré le président de la CSN, M. Gérald Larose, après avoir pris connaissance du nouveau budget.

« C'est anti-peuple, un recul de trente ans. Les gros passent à la caisse », soutient M. Larose, selon lequel il n'y a rien dans ce budget qui contribue à la relance économique de la province. Et que la TVQ sur les services ait été réduite de moitié occulte honteusement le fait qu'en bout de ligne, ce sont les personnes mal rémunérées qui en souffriront le plus. « Une écoeuranterie », a-t-il laissé tomber.

La présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, abonde dans le même sens. « Les 70 millions \$ pour la relance économique, c'est très timide. » Elle trouve « indécent » que le gouvernement adopte sa TVQ tout en « faisant cadeau de 850 millions \$

## Une aide aux familles qui gardent leurs parents

Michel Venne

de notre bureau de Québec

AFIN DE réduire la pression à la hausse sur le nombre de places à prévoir dans les centres d'accueil, à cause du vieillissement de la population, le gouvernement du Québec a décidé de soutenir par une aide financière les familles qui acceptent de garder leurs vieux parents à la maison.

Cette aide prendra la forme d'un crédit d'impôt non remboursable, annoncé hier par le ministre des Finances dans son budget 1992-93.

Ce crédit d'impôt sera égal à 20 % d'un montant de 2200 \$ à l'égard de chacun des parents. L'adulte qui hébergera son père, sa mère, son grand-père ou sa grand-mère ou tout autre ascendant en ligne directe aura droit à un crédit de 440 \$, pour chacun d'entre eux, sans égard aux revenus de ces parents.

Le crédit sera accordé à l'égard d'un parent qui est âgé de 70 ans ou plus le 31 décembre de l'année d'imposition. Un parent âgé de moins de 70 ans, mais de plus de 60 ans, pourra aussi être admissible s'il est atteint d'une déficience physique ou mentale grave et prolongée.

Pour avoir droit à ce crédit, le contribuable devra avoir hébergé un tel parent depuis une période consécutive de 12 mois dont une période de six mois durant l'année d'imposition. La mesure entre en vigueur dès cette année et coûtera 22 millions à l'État.

« Traditionnellement, a fait remarquer M. Levesque, les familles apportaient leur soutien aux personnes âgées. Il est devenu moins facile pour elles de s'acquitter de cette fonction, dit-il. C'est pour aider les familles qui sont prêtes à assumer ce rôle que le gouvernement introduit cette nouvelle mesure fiscale. »

Dans la même veine, pour aider les personnes âgées plus pauvres à conserver leur logement, M. Levesque a annoncé que l'âge d'admission au programme Logirent sera graduellement abaissé de 60 à 55 ans sur cinq ans. Cette année, les personnes âgées de 59 ans au 1er octobre 1992 auront accès à ce programme qui s'adresse aux personnes à faible revenu qui doivent consacrer plus de 30 % de leurs revenus au logement. Cette mesure représentera, à terme, un avantage de 8 millions \$ pour les citoyens concernés.

Québec annonce par ailleurs la création d'un programme de rénovation des établissements hébergeant des personnes âgées d'une valeur de 240 millions sur trois ans, dont 80 millions cette année.

aux entreprises. » Il est en outre, selon elle, « très inquiétant » que le gouvernement Bourassa adopte une tarification des soins de santé. Ce qui constitue pour Mme Pagé une atteinte directe à l'universalité des soins de santé.

Elle a qualifié de rétrograde le budget à l'égard des femmes, en ce qui a trait notamment au fait qu'il ne prévoit aucune mesure au titre des services de garde. La « seule petite note rose » tient, à son avis, aux 40 millions \$ qui seront consacrés au décrochage scolaire.

De son côté, le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Ralph Mercier, a accueilli assez tièdement le budget. Il est particulièrement déçu de la décision gouvernementale d'abolir les lois sur le divertissement, grâce auxquelles les municipalités, qui ne sont pas encore remises du choc de la réforme Ryan, perdent des revenus de 28 millions \$ qui ne seront compensés qu'en partie par M. Levesque. M. Mercier affirme que ces coupures auront une « incidence certaine » sur le secteur culturel au Québec.

## Bon diagnostic, mauvais remèdes, réagissent des gens d'affaires

Claude Turcotte

IL Y A SURTOUT des mauvaises nouvelles pour le monde des affaires dans le budget Levesque, selon les premiers intéressés.

Commencant par les bonnes nouvelles, M. Denis Mercier, président de la Chambre de commerce du Québec, pense que le gouvernement Bourassa va dans la bonne direction en réduisant la croissance de ses dépenses à 5,1 % au lieu de 5,9 % comme on s'y attendait. Il trouve réjouissant également de voir le déficit prévu inférieur à 5 milliards \$, contrairement à ce qu'on avait laissé croire. En revanche, l'an passé, le ministre des Finances prévoyait qu'il pourrait présenter cette année un déficit de 2,5 milliards \$. De ce point de vue donc,

le gouvernement ne mérite pas une bonne note.

Mais, la plus mauvaise nouvelle, fait valoir M. Mercier, vise les entreprises, qui auront à déboursier 600 millions \$ de plus au cours de la prochaine année, à cause d'une surtaxe de 2 % sur le taux d'imposition. En outre, M. Levesque élimine les déductions fiscales sur une liste d'intrants, ce qui coûtera 422 millions \$ aux compagnies et entreprises.

M. Michel Décaray, vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, pense à peu près la même chose. « Un budget sévère, qui pose un bon diagnostic, mais qui ne propose pas les bons remèdes », dit-il. M. Décaray soutient qu'on n'a pas besoin présentement de nouveaux programmes gouvernementaux, ni de plus de fonctionnaires.

Il trouve lui aussi qu'on en met trop sur le dos des entreprises, avec la TVQ, la surtaxe de 2 % et « une augmentation radicale » dans le coût des permis de toute sorte. Cela pourrait représenter 1000 \$ de plus par année pour un restaurant en permis (alcool, ministère de l'Agriculture, etc.).

M. Ghislain Dufour voit aussi un bon budget pour les particuliers, mais pas du tout pour les entreprises. « C'est très dur à avaler », avoue-t-il. Son calcul concorde avec celui de M. Mercier : 600 millions \$ pour la première année, c'est-à-dire plus d'un milliard \$ sur une période de trois ans, à cause de la surtaxe de 2 %, des intrants non déductibles et de la TVQ, qui, elle, sera très difficile à gérer. Le ministre a déposé à ce sujet un document de 30 pages.

## Toutes les familles seront soutenues

Michel Venne

de notre bureau de Québec

CONTRAIREMENT au gouvernement fédéral, qui annonce la fin de l'universalité des allocations familiales, le gouvernement du Québec continue de croire que toutes les familles qui ont des enfants à charge doivent être soutenues, quel que soit leur revenu.

Le budget Levesque annonce une aide accrue et consacre à cet égard l'universalité de l'aide aux familles, en particulier celles ayant des enfants.

M. Levesque considère qu'Ottawa élimine un avantage qui est à juste titre accordé à toutes les familles en abolissant, comme il l'a annoncé, les crédits d'impôt pour enfant de famille à revenu moyen ou élevé.

Pour cette raison, et contrairement aux autres provinces canadiennes et au gouvernement fédéral, Québec maintient le plein montant des crédits d'impôt pour enfants. « Nous continuerons de reconnaître, dit-il, pour toutes les familles les charges financières occasionnées par leurs enfants ».

Le ministre annonce également que le gouvernement du Québec n'imposera pas la nouvelle prestation pour enfants, qui remplacera les allocations familiales fédérales, lesquelles sont actuellement impossibles. Cette mesure représente un bénéfice additionnel de 70 millions \$. Québec harmonisera ses normes avec le fédéral. Toutefois, en ce qui a trait à la déduction pour frais de garde, mais à compter de 1993, le pla-

fond de la déduction passera de 4600 à 5000 \$ par an pour les enfants de moins de sept ans, et de 2300 à 3000 \$ pour les enfants de sept à 15 ans.

Québec augmente de 7500 à 8000 \$ l'allocation à la naissance pour un enfant de troisième rang et plus. L'allocation pour un premier enfant reste à 500 \$ et pour un deuxième enfant, à 1000 \$ payée.

Les allocations familiales, comme d'ailleurs la plupart des crédits d'impôt et des prestations aux moins fortunés, seront indexées de 2 %.

Les seuils d'imposition sont par ailleurs haussés, de sorte qu'un couple ayant deux enfants et un seul revenu paiera des impôts à partir d'un revenu de 25 715 \$ en 1992, et de 26 428 \$ en 1993, contre 10 000 \$ en 1985.

## Un incitatif fiscal pour intéresser les travailleurs à la qualité totale

Robert Dutrisac

MANIFESTEMENT inspiré par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie Gérard Tremblay, le gouvernement accordera une aide fiscale au partenariat travailleurs-entreprises s'il est lié à « une démarche de qualité totale ». « Whatever it is », a lancé, hier, M. Levesque lors de sa conférence de presse. Les travailleurs à l'emploi d'entreprises manufacturières ne paieront pas d'impôt sur les premiers 6000 \$ récoltés au cours des prochains cinq ans en vertu d'un programme de partage des bénéfices.

De même, les entreprises participantes obtiendront un crédit d'impôt de 15 % des sommes versées en vertu d'un régime d'intéressement. Pour bénéficier de cette largesse, l'entreprise manufacturière devra obtenir un visa du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie attestant que le régime d'intéressement des travailleurs est véritablement lié aux résultats de l'entreprise et qu'« une démarche de

qualité totale » est en cours.

Selon le ministre, il y a à peine 5 % des entreprises manufacturières qui se sont lancées dans la qualité totale et seulement 2 % des conventions collectives prévoient un lien entre la rémunération des employés et la performance de l'entreprise. Cette fameuse démarche, qui s'étend sur une période de trois à cinq ans, souligne le ministre des Finances, repose sur la nomination d'un coordinateur de la qualité totale, des cours dispensés aux employés liés à cette question, l'instauration d'un programme d'assurance-qualité, la formation d'un comité employés-employeur sur la gestion de la qualité et, enfin, la mise en place de cercles de qualité. Cet encouragement à la qualité et au partenariat coûtera peu au gouvernement : rien cette année en raison des délais d'implantation, 4 millions \$ en 93-94 et 12 millions \$ l'année suivante.

Par ailleurs, le budget n'a pas oublié les professionnels, leur accordant le traitement fiscal qu'ils réclamaient depuis longtemps. Médecins, avocats, notaires et autres membres

de corporations professionnelles pourront maintenant exercer leurs activités par l'entremise d'une compagnie incorporée. Ce cadeau fiscal, qui nécessite un changement à la loi, ne se matérialisera pas avant le 1er janvier prochain. Il diminuera de 41 millions \$ en 93-94 et de 63 millions \$ en 94-95 les recettes du gouvernement, prévoit le ministre.

Au chapitre des programmes de formation professionnelle qui connaissent certaines ratés, M. Levesque a annoncé que son ministère a signé une entente avec le Mouvement Desjardins afin que les travailleurs puissent s'adresser à leur caisse populaire pour obtenir l'aide gouvernementale nécessaire à leur formation. Ce programme, qui permet au travailleur de quitter son emploi pour parfaire sa formation, fut annoncé l'an dernier mais n'est toujours pas en vigueur. Par ailleurs, le gouvernement étend de deux ans, jusqu'au 1er janvier 1995, le crédit d'impôt de 40 % destiné aux entreprises qui investissent dans la formation de leurs employés.

# Le Québec pourrait être exclu du référendum fédéral

Jocelyne Richer  
de notre bureau de Québec

LES QUÉBÉCOIS pourraient être exclus du référendum pan-canadien que le gouvernement Mulroney tiendrait cet été sur la question constitutionnelle. Ce scénario, évoqué hier à Québec, pourrait convenir au gouvernement Bourassa, qui approuverait la loi 150, tenant peu après un référendum sur les offres fédérales.

Le premier ministre Bourassa a fait allusion à cette éventualité à deux reprises hier en Chambre, et son ministre responsable de la loi électorale, M. Marc-Yvan Côté, a fait de même devant les journalistes.

« On évoque l'hypothèse que le référendum (fédéral) ne s'applique pas dans toutes les provinces », a dit et répété le premier ministre en réponse à une question du député de Lac-Saint-Jean, qui cherchait une fois de plus à l'amener à dénoncer le projet de référendum fédéral.

M. Bourassa a cité la conclusion d'un article paru dans *La Presse* et faisant valoir que le projet de loi doit être déposé à la Chambre des communes mardi prévoit que le gouvernement fédéral se réserverait le droit de ne pas tenir de référendum dans certaines provinces.

Leclarier « qu'il n'y avait pas nécessairement contradiction » entre le projet de loi référendaire pan-canadien et la lettre de la loi 150 qui, elle, stipule qu'un référendum sera tenu avant le 26 octobre 1992.

Il est cependant trop tôt pour affirmer que ce scénario serait le premier choix du premier ministre Bourassa, qui préfère attendre de voir la texture des propositions finales d'Ottawa avant d'arrêter sa préférence sur un processus définitif de consultation publique.

Quant au ministre responsable de la loi électorale, M. Marc-Yvan Côté, il a déposé hier en Chambre un projet de loi qui écarte la période référendaire, retardant d'un mois le déclenchement du processus. Le geste fut salué à Ottawa, ce que M. Côté n'a pas apprécié. « Tout lien

avec le projet fédéral serait de l'ordre de l'imaginaire », a dit M. Côté devant les journalistes.

« Que des ministres fédéraux aient pu interpréter qu'on leur laissait la place parce qu'on amendait notre loi, c'est de l'interprétation très rapide », a dit M. Côté, faisant allusion aux propos tenus par le ministre de la Défense, M. Marcel Masse. Ce dernier se réjouissait du fait que le Québec retardait la tenue de la tenue de son référendum, ce qui augmente la marge de manoeuvre du fédéral.

« Il y a toute sorte de possibilités », a-t-il lancé lui aussi. Le gouvernement fédéral pourrait décider que la partie du référendum qui se tient au Québec se tient selon les lois du Québec. « Tant qu'à y être, la question, elle aussi, pourrait venir du Québec, « une hypothèse très défendable », dit-il, précisant que de toute façon la question serait débattue et adoptée par l'Assemblée nationale.

Dans la mesure, dit encore le ministre, où le Québec peut, « y compris dans un référendum canadien », se servir de sa propre loi référendaire « ça pourrait être une avenue très intéressante ».

La période référendaire québécoise sera ainsi raccourcie de près de moitié, passant à 47 jours, et permettant au gouvernement de réaménager le calendrier politique en fonction de l'échéance de la loi 150, qui prévoit un référendum avant le 26 octobre 1992. La question aurait dû être déposée à l'Assemblée nationale au début du mois d'août, ce délai est maintenant reporté d'un mois.

« Le premier ministre Bourassa a toujours dit que la loi 150 serait respectée, sauf, avait-il dit et dit-il toujours, s'il y a un tremblement de terre », a ajouté M. Côté.

Parmi les amendements apportés à la loi électorale, le projet prévoit aussi que les électeurs habitant à l'extérieur du Québec depuis deux ans ou moins, au lieu de dix, pourront désormais voter lors du référendum. L'amendement pourrait viser quelque 90 000 personnes, qui devront s'inscrire sur la liste électorale pour pouvoir avoir droit de vote.

# Le rapport de RCMP sur les sociétés en commandite fait des vagues

Jean Chartier

LES AUTORITÉS fiscales, la Commission des valeurs mobilières du Québec et la Bourse de Montréal ont été avisées par le bureau d'avocats McCarthy Tétrault que Télé-Métropole lui a confié « un processus » d'évaluation comptable et juridique en rapport avec les sociétés en commandite auxquelles elle a été associée depuis 1989.

La firme comptable Raymond, Chabot, Martin, Paré avait auparavant jugé la position de Télé-Métropole « vulnérable » en regard de sept sociétés en commandite dans une lettre très fomentée de 11 pages qu'elle a écrite à l'intention des conseillers juridiques de Télé-Métropole. Ce rapport d'étape présente les différentes conclusions de la firme comptable et demande un avis juridique sur la ligne à suivre dans ces sept cas tout au moins, face aux autorités fiscales, à la CVMQ, au CRCT et au conseil d'administration de TM.

Le conseiller juridique de Télé-Métropole, Me Gerald Tremblay, du bureau McCarthy Tétrault, a déclaré hier que la documentation reçue de Raymond, Chabot et datée du 3 avril était incomplète du point de vue juridique puisqu'elle ne comprenait pas l'obtention des opinions des personnes et sociétés concernées.

Me Tétrault refuse de rendre public tout avis juridique fourni ultérieurement à T.M. en se référant au fait que le conseil juridique est un secret professionnel. Il souligne que des documents ont été saisis aux sociétés en commandite et à T.M. du fait que cette procédure interne a été divulguée avant d'être complé-

tée.

« Une enquête approfondie est nécessaire quant à la version des individus impliqués, a déclaré Me Gerald Tétrault. La complexité de toutes ces histoires est telle qu'il faut comprendre et analyser les implications. Je n'ai pas le droit de vous parler de ces avis juridiques. Je vais traiter avec mon client sur une base confidentielle. L'opinion juridique, c'est ce qu'il y a de plus sacré. Les autorités impliquées, fisc, valeurs mobilières et bourse ont été mises au courant qu'un processus est en marche à Télé-Métropole ».

La lettre de 11 pages de la firme comptable est complétée par une cinquantaine de pages d'annexes sur 11 sociétés en commandite. Dans leur présentation, les vérificateurs Serge Chevalier et Denise Tessier Ouellet écrivent à Me Tremblay :

« La présente fait suite au mandat que nous a confié M. Mario Bertrand, président de T.M., d'examiner les détails relatifs à toutes les sociétés en commandite auxquelles T.M. ou ses filiales ont participé depuis 1989 et de relever les irrégularités ou anomalies qu'on pourrait y trouver ».

Les analystes de RCMP mentionnent qu'ils n'ont pas reçu tous les prospectus nécessaires à leur analyse. « Personne de T.M. ne semble posséder la liste complète de ces sociétés ». Ils analysent en détail les « anomalies » et concluent que la position de T.M. est « vulnérable » en regard de Téléstar, Téléstar 2, Téléchoix, Téléchoix 2, TéléPlus 1, Les Grands Hommes et Destination Barcelone. Une annexe donne les détails chiffrés des faits révélés pour chacune de ces sociétés en commandite.

M. Serge Chevalier, auteur du rapport, explique ainsi sa démarche : « Télé-Métropole a donné un mandat à Raymond Chabot pour l'aspect comptable : il s'agit donc d'un document sous privilège. Ça veut dire que même si la Cour m'interrogeait, je ne peux pas répondre. Je suis tenu par la loi du secret professionnel des avocats ».

La procédure devient très complexe du fait de cette astuce. Le président de T.M. a indiqué qu'avant 29 avril les administrateurs de T.M. se sont vu présenter un rapport plus complet que le document du 3 avril, document accompagné d'un avis juridique.

M. Chevalier a donc expédié aux conseillers juridiques de Télé-Métropole son rapport d'étape et il y a eu d'autres rapports ultérieurs. On peut comprendre que certaines corrections ont été apportées ou sont en voie d'être apportées aux « anomalies » et « irrégularités ». Dans des cas semblables, des procédures judiciaires sont souvent prises.

La directrice des affaires publiques à la Commission des valeurs mobilières du Québec, Mme Louise Lebel-Chevalier, déclare pour sa part que l'organisme a été avisé « récemment » que « Télé-Métropole procédait à une vérification de ces dossiers ». Elle ajoute : « De notre côté, nous vérifions s'il n'y a pas des manquements à la Loi des valeurs mobilières avec les documents reçus au moment de la demande d'obtention d'un visa, rapports annuels et dossiers pour vérificateurs ». Mme Lebel-Chevalier indique qu'il relève du ministère du Revenu de décider s'il y a lieu d'engager des procédures

en vertu de la Loi sur communications.

Le directeur des communications à la Bourse de Montréal, M. Michel Lemay, a vérifié que l'institution a été avisée par Télé-Métropole « récemment » d'une enquête interne en cours relativement aux sociétés en commandite. Toutefois, aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse. Quant au titre de T.M., il n'est presque plus suivi depuis l'acquisition du bloc de contrôle de T.M. par Vidéotron.

Seulement deux transactions ont eu lieu hier impliquant 250 actions : Le prix était stable à 13,50 \$. Les titres de Vidéotron ont coté à la baisse de 50 cents à 15,50 \$. Un volume de 18,428 titres avait été négocié 10 minutes avant la fermeture. Le département de surveillance de la Bourse de Montréal surveille tout développement, mais on n'anticipe pas d'arrêter les transactions.

Le service des crimes économiques de la Sûreté du Québec a déclaré pour sa part qu'aucune demande d'enquête n'avait été reçue par l'organisme et qu'en conséquence, aucune enquête n'est en cours.

Par ailleurs, le président du conseil d'administration de Télé-Métropole, M. Serge Gouin, avait déclaré hier soir à destination de l'Europe. Il a pris l'avion avec M. André Chagnon, le président du conseil de Vidéotron. M. Gouin a expédié une lettre datée de dimanche dernier à tous les administrateurs de Télé-Métropole, leur annonçant son « retrait temporaire » du conseil. La prochaine réunion du conseil d'administration est prévue pour le 27 mai.

# Pas d'espoir de retrouver vivants les mineurs ensevelis

PLYMOUTH, N.-É. (PC) — Quelques heures après la découverte d'un seizième cadavre dans la houillère de Westray, en Nouvelle-Écosse, le représentant officiel de la mine a annoncé hier qu'il n'y avait plus d'espoir de retrouver vivants les dix derniers mineurs manquants et que les recherches étaient interrompues.

Les conditions à l'intérieur de la mine étaient instables et devenaient de plus en plus dangereuses pour les secouristes, a expliqué le représentant de la mine en conférence de presse.

C'était la nouvelle que toute cette petite communauté endeuillée de la Nouvelle-Écosse craignait, même si depuis le début, c'était l'issue la plus probable.

Le coup de grisou survenu samedi a en effet été extrêmement puissant, secouant les maisons à des milles à la ronde. Alors que les efforts des équipes de secouristes se poursuivaient depuis des jours, dans des conditions pénibles, on continuait d'espérer que certains des 26 hommes ensevelis dans les galeries de la mine aient pu survivre.

C'est le porte-parole Colin Benner qui a annoncé la tragique nouvelle aux familles et aux journalistes. Il a expliqué que les plus récents renseignements recueillis dans la dernière heure l'obligeaient à conclure qu'il n'y avait aucune possibilité raisonnable qu'un seul des mineurs se trouvant sous terre au moment de l'explosion ait survécu.

Le seul réconfort auquel les familles ont eu droit, hier, leur est venu du médecin légiste en chef de Nouvelle-Écosse Roland Perry, qui a affirmé que les mineurs n'avaient pas souffert.

Il a retrouvé les corps des mineurs examinés dans la galerie principale de la mine, dimanche, et a constaté qu'ils sont morts d'empoisonnement à l'oxyde de carbone. Les corps portaient des traces de brûlures, mais aucune coupure ou fracture. La déflagration a provoqué une rapide perte de conscience et une mort rapide, sans souffrance, a-t-il dit.

Certains hommes sont nés quasi instantanément, puisqu'ils n'ont pas même eu le temps de saisir leur dispositif personnel d'oxygène de secours, a-t-il ajouté. Mais il n'a pu dire s'il en a été de même pour les 15 hommes encore emprisonnés sous terre.

M. Benner a fait savoir que les recherches étaient suspendues pendant au moins 24 heures. Pendant ce temps, les dirigeants de la houillère réévalueront la situation et décideront s'il est justifié d'envoyer des équipes de secouristes récupérer les corps.

# Le projet de loi référendaire pourrait être retardé

ALORS QUE tout était en place pour le référendum aujourd'hui, le gouvernement fédéral commençait en fin de journée hier à évoquer l'hypothèse de le présenter au Parlement seulement mardi.

Selon les grandes lignes qui ont été dévoilées à l'opposition et au caucus conservateur cette semaine, sous sa forme actuelle, le bill qui vise à mettre en place la mécanique d'un éventuel référendum pan-canadien sur la Constitution a soulevé un tollé au sein des partis d'opposition et même dans les rangs du gouvernement.

Deux aspects du projet soulevaient particulièrement les critiques : l'absence d'un contrôle des dépenses de l'un ou l'autre camp et son silence sur la nécessité pour un camp de rallier une majorité aussi bien au Québec que dans tout le pays pour que les résultats de l'exercice soient considérés comme valide.

# Le CECM doit détruire les dossiers médicaux des nouveaux enseignants

Caroline Montpetit

LA COMMISSION d'accès à l'information a ordonné à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) de détruire les dossiers médicaux recueillis à la pré-embauche des enseignants employés au secteur de l'éducation des adultes.

La CECM devra également cesser de collecter des renseignements médicaux détaillés sur ses futurs employés à l'aide de questionnaires utilisés notamment par le biais de trois cliniques médicales Médysis, Santra, et Physimed.

Cette décision fait suite à une plainte logée par l'Alliance des professeurs de Montréal et par un ensei-

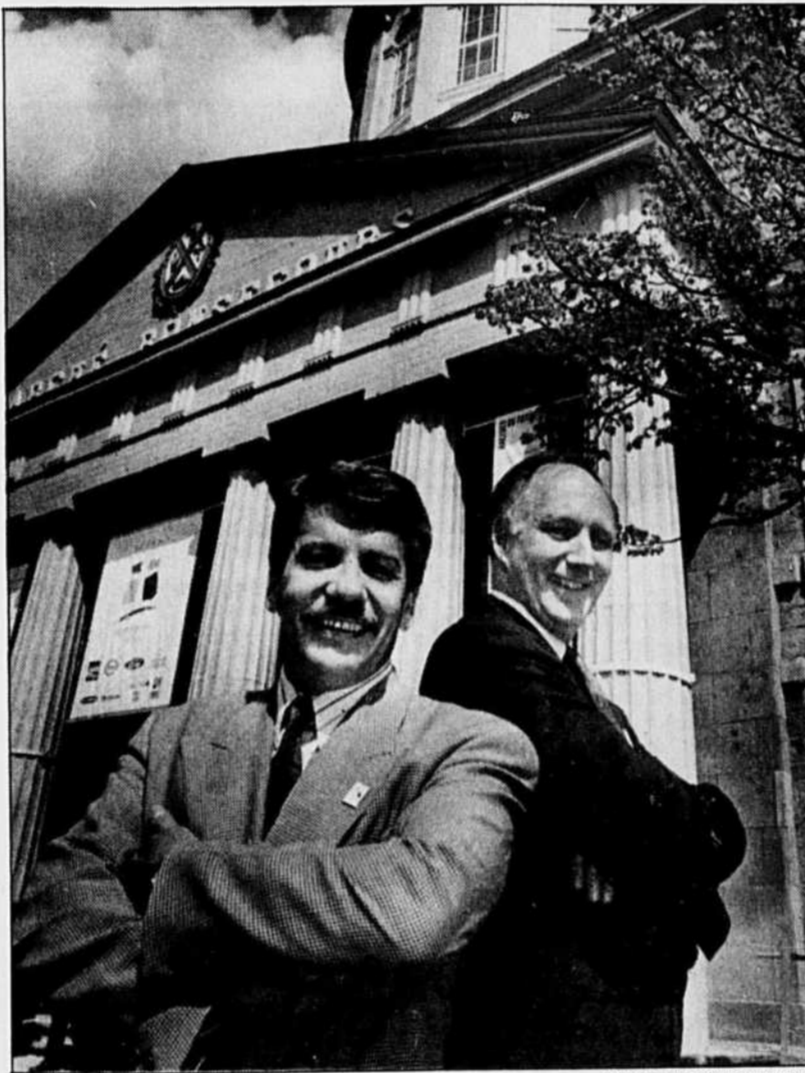


PHOTO JACQUES NADEAU

## Le Marché Bonsecours revit

Bijou de notre patrimoine architectural datant de 1842, le Marché Bonsecours, dans le Vieux-Montréal, ouvre aujourd'hui ses portes au public pour la première fois en 30 ans. Le maire Jean Doré et le président de la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal, M. Patrick Kenniff, posent fièrement devant l'ancien marché, qui abritera des kiosques d'information et quatre expositions d'envergure.

gnant de l'Éducation des adultes, M. Emmanuel Clerc.

Ces formulaires comportaient notamment des questions concernant des avortements passés, des maladies transmises sexuellement, des cas de maladie dans la famille de l'interrogé, des problèmes gynécologiques...etc.

« Nous ne disons pas que la CECM n'a pas le droit de demander une attestation du médecin pour prouver qu'un futur enseignant peut faire son travail, ainsi que le droit de l'employeur d'offrir des services médicaux dans certains cas », précise Daniel Choquette, des relations publiques de la CECM.

Pour l'instant, cette recomman-

dation touche plus directement les cas de 476 enseignants de l'Éducation des adultes, dont l'embauche collective s'est faite à une époque spécifique étudiée par les enquêteurs de la Commission d'accès à l'information.

Mais selon M. Choquette, cette décision pourrait aussi s'appliquer à l'embauche de tous les enseignants employés au secteur régulier de la CECM.

Autrefois, dit-il, la loi de l'éducation obligeait les commissions scolaires à recueillir des renseignements permettant de déterminer si les futurs employés étaient tuberculeux ».

Par ailleurs, la loi 107, adoptée en 1989, a effacé toute référence à ces examens médicaux.

« Nous ne prétendons donc pas que tous les dossiers médicaux, même les plus anciens, devraient être détruits », précise-t-il.

L'Alliance a également logé un grief en vertu de sa convention collective, estimant que cette pratique porte atteinte aux droits fondamentaux prévus à la Chartre des droits et libertés de la personne.

Elle invite également d'autres travailleurs à faire valoir leurs droits, advenant le cas d'employeurs peu scrupuleux en cette matière.

**SANS FUMÉE  
SVP  
AU TRAVAIL**

**NOUVEAU!**

**INFORMATIONS SUR L'ESTRIE**

Faites-moi parvenir le Guide touristique de l'Estrie, édition 1992. Tél.: (819) 820-2020.

Faites-moi parvenir le Guide cyclo-touristique de l'Estrie. J'indique un chèque ou un mandat-poste au montant de 7,00\$.

Nom:.....

Adresse:.....

Ville:.....

Code Postal:.....

**Tourisme Estrie**  
25, rue Bocage  
Sherbrooke (Québec)  
J1L 2J4

*Bon séjour en Estrie!*

# La carte soleil avec photo sera obligatoire à l'automne

QUÉBEC (PC) — La carte d'assurance-maladie avec photographie du détenteur sera obligatoire dès l'automne prochain dans les établissements de santé du Québec, selon un projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté.

« Cette carte sera nécessaire et sera exigée pour l'obtention de soins », a déclaré M. Côté à la presse après le dépôt du projet de loi.

bec avec la carte du voisin ».

M. Côté a refusé d'évaluer le nombre de cas frauduleux qui pouvaient se produire, mais des données mentionnées dans certains médias d'information ont déjà fait allusion à 300 000 ou 400 000 cartes d'assurance-maladie circulant illégalement.

« La loi précise bien que cette carte n'aura de valeur que dans le domaine de la santé et des services sociaux », a ajouté M. Côté pour rassurer ceux qui craignent que cette carte ne devienne une carte d'identité universelle.



PHOTO JACQUES NADEAU

### Une frégate française dans le Vieux-Port

Pour souligner le 350e anniversaire de Montréal, la frégate française *Aconit*, fait escale dans le Vieux-Port jusqu'à demain. Amarré dans le bassin Jacques-Cartier, au quai numéro 10, le navire de 127 mètres de long accueillera aujourd'hui le ministre français de la Défense, Pierre Joxe, et son homologue canadien, Marcel Masse.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ TVQ

Participation des travailleurs aux résultats des entreprises, 42 millions pour contrer l'abandon scolaire, la mise en oeuvre du programme d'aide à la formation des travailleurs — annoncé l'an passé — et la modernisation des lois professionnelles.

Sur les autres fronts, le budget est celui de la continuité. Il maintient, entre autres, l'universalité des programmes d'aide à la famille, contrairement à Ottawa, et y annonce quelques améliorations. Il comporte une innovation : un nouveau crédit d'impôt non remboursable de 440 \$ pour aider ceux qui gardent leurs vieux parents à la maison.

Le discours du budget ne contient aucune disposition concernant l'ouverture de casinos. M. Lévesque a expliqué aux journalistes que les études du gouvernement ne sont pas complétées à cet égard. Dans un mémoire au conseil des ministres, il recommandait lui-même récemment l'ouverture d'un premier casino à Montréal dès janvier 1993.

M. Lévesque ne dit mot non plus sur l'idée de créer, comme le demandent avec insistance les syndicats, une commission d'enquête sur la fiscalité. Il a réitéré son ouverture à ce sujet, mais ne prévoit aucune initiative en ce sens de la part du gouvernement avant quelques mois.

### ◆ Entreprises

services de 4 % au lieu de 8 %, le gouvernement récupère ici 422 millions \$ cette année et 650 millions \$ en 93-94. Grâce essentiellement aux contributions des entreprises, le gouvernement réduit son manque à gagner à 126 millions \$ cette année et à un mince 37 millions \$ l'an prochain.

De façon générale, le dernier budget de M. Lévesque permet de hausser les recettes totales du gouvernement de 4,5 %, soit 1,238 milliard \$ de plus, alors que le taux d'inflation se situe à 2 %, et que la récession perdure. Si on ajoute à ces revenus autonomes les transferts fédéraux, c'est à une augmentation de 6,9 % à laquelle on assiste, les revenus budgétaires passant de 34,5 milliards \$ en 91-92 à 36,9 milliards \$ en 92-93.

### ◆ Une enquête

core en moins aujourd'hui où s'amorcent les fêtes avec l'ouverture notamment du Marché Bonsecours et de Transit 92.

Parmi les 69 employés réguliers de la Corporation, il ne reste qu'une dizaine de rescapés de l'équipe initiale. Et pas question non plus de dévaluer le salaire des cadres qui les ont remplacés.

« On ne croit pas utile de dévoiler ces indications-là. Ça fait partie de l'ensemble du budget. Dans une très grande transparence, on fera un rapport complet là-dessus. » Plus tard.

« Notre politique vise une meilleure gestion, la plus serrée possible,

dans un délai aussi court, argue M. Petit. Nous sommes constamment en négociations avec des tiers. D'où son refus de dévoiler la teneur des contrats.

« Si tout avait été fait en régie, s'il y avait ici 800 personnes qui travaillaient dans une structure, ce serait autre chose. On a une politique très claire d'appel d'offres et il nous faut respecter cette dimension. »

« La majeure partie de mon équipe a l'habitude de travailler dans un contexte où il y a des éléments publics, plaide-t-il. Ce n'est pas le souhait de la Corporation ou des cadres de cacher de l'information. Loin de là. »

« Je ne suis pas maire de Montréal », ajoute-t-il, lorsqu'on évoque le blâme du vérificateur général de la Ville sur la création d'un organisme qui échappe au contrôle des élus.

« Notre statut fait que nous sommes un organisme privé. C'est une décision de la Ville de Montréal en collaboration avec les gouvernements. Et notre conseil est représentatif de la communauté. »

« Tant que les négociations ne seront pas terminées, nous allons tenir cette décision », promet M. Petit qui, quelques minutes plus tôt en entrevue, soutenait que tous les budgets étaient engagés et que tous les contrats étaient déjà signés.

Avec en poche plus de 34 millions \$ venant des trois gouvernements, la Corporation compte toujours boucler son budget avec des revenus de 11 millions \$ de source privée provenant des quatre grands partenaires, des commanditaires d'événements et de la commercialisation.

Quant à l'apport réel de la Ville sous forme de services ou autres, prière de s'adresser à l'administration municipale qui n'est guère loquace sur la question.

Sur un budget total de 45 millions, la Corporation en a dépensé 26 en programmation, huit en communication, dont la moitié hors-Québec, et huit autres en administration.

« Nous avons ici deux boîtes de vérification, explique M. Petit. Notre vérificateur annuel qui fait rapport au comité de vérification du conseil présidé par Serge Saucier, président de la firme comptable Raymond Chabot Martin Paré, et à l'assemblée générale. Notre vérificateur externe qui venait tous les trois mois est devenu permanent. Le contrôle financier est absolument impeccable. »

Depuis quelques jours, l'équipe du 329 de la Commune, s'est enrichie de 106 employés temporaires embauchés grâce à des programmes d'emploi destinés aux étudiants et aux prestataires de l'assurance-chômage. Tous les candidats furent référés par les centres d'emploi et retenus par un jury de sélection, nous assure-t-on quant à cette contribution gouvernementale de dernière minute.

La facture finale des fêtes n'inquiète guère le directeur général qui la trouve comparable à d'autres festivités vu l'étalement des événements.

Aucune comparaison possible, donc, avec les fêtes du 15e de Toronto — financées aux deux tiers par l'entreprise privée — qui ont coûté 100 fois moins cher per capita ou huit fois moins en termes absolus. Ou-

blions aussi le 350e de Trois-Rivières, le 350e de Boston et le 375e de Québec qui furent respectivement 26, 80 et 124 fois plus modestes.

« Il fallait souligner le 350e de Montréal, conclut-il. Un coup d'envoi pour créer un moment important et la mise en place d'équipements. » Le fameux legs permanent de 400 millions \$ du maire Doré.

« Avec un budget modeste, la gratuité de plusieurs événements, la création d'emplois et l'effort touristique, l'investissement sera très rentable. » Montréal vaut bien quelques chandelles.

*NDLR — Une erreur sous la photo publiée hier du directeur général des fêtes, M. Michel Petit, a promu à la présidence qu'occupe M. Patrick Kenniff. Nos excuses aux deux intéressés.*

### ◆ Le PQ

quelques jours plus tard exigé la démission de son ministre. À ce propos, Jean-Roch Boivin a rappelé qu'il y avait convergence, puisque Claude Morin songeait à démissionner depuis l'échec du Québec à la conférence constitutionnelle.

Dans le cadre de cette intervention, Jean-Roch Boivin a crédibilisé la version Morin voulant que M. Lévesque ait accordé foi aux explications de son ministre et lui ait maintenu sa confiance même après avoir demandé sa démission. « M. Lévesque m'a dit : 'Claude a certainement été naïf et imprudent, mais je persiste à croire qu'il n'a pas nu au gouvernement par le dévoilement de secrets'. Selon M. Boivin, René Lévesque reprochait surtout à Claude Morin d'avoir placé le gouvernement en état de vulnérabilité face au fédéral, c'est-à-dire, en l'exposant au chantage.

Pour Claude Morin, la mise au point de l'ancien directeur de cabinet a été accueillie comme un baume sur la plaie. Rejoint à sa résidence de Sainte-Foy, M. Morin a souligné au DEVOIR que le témoignage de Jean-Roch Boivin dissipe toute équivoque sur sa loyauté envers le Québec et le gouvernement de l'époque. Et confirme qu'il n'a jamais perdu la confiance de son premier ministre. Une seule divergence persiste, c'est le moment où M. Lévesque a été informé de son rôle d'informateur. M. Morin maintient en avoir parlé pour la première fois à M. Lévesque en 1975. « J'ai vu M. Lévesque en 1975. Je ne sais si on s'est mal compris ou si je me suis mal exprimé ou s'il ne voulait pas l'entendre. »

Par-delà le cauchemar qu'il vient de vivre et dont il entrevoit la fin, Claude Morin se dit réconforté par les témoignages de ses anciens collègues. Il déplore « l'acharnement » de la presse, surtout anglophone, à son endroit » et songe même à entreprendre des poursuites judiciaires. Il a par ailleurs été touché par les nombreux témoignages d'amitié et de soutien qu'il a reçus. À travers cette sombre période, il a été inondé de lettres, de télégrammes et de télégrammes de sympathie. Enfin, Claude Morin dit avoir été affecté par les attaques des souverainistes orthodoxes, qui ne lui ont pas pardonné l'échec de la stratégie référendaire et réclament sa tête.

## Olympia & York demanderait la protection de la loi sur les faillites

LONDRES (AFP) — Le plus important groupe immobilier mondial, Olympia & York Developments, qui tente depuis plusieurs mois de restructurer sa dette de 12 milliards \$, va demander à être placé sous la protection de la Loi sur les faillites canadienne, selon le *Financial Times* d'aujourd'hui.

Le quotidien britannique des milieux d'affaires, citant comme source des banquiers, affirme que cette société canadienne va demander à bénéficier de la protection de la Loi sur les faillites (CCAA : Canada's Companies' Creditors Arrangement Act) pour éviter que ses créanciers ne fassent saisir ses actifs.

Certaines filiales américaines d'Olympia & York Developments pourraient demander à bénéficier d'une loi similaire aux États-Unis, ajoute

le journal.

Le premier ministre britannique John Major, le gouvernement canadien et la banque d'Angleterre ont été informés en début de semaine des intentions du groupe qui construit actuellement à Londres la plus grande tour de la capitale britannique, Canary Wharf (un million de mètres carrés de bureaux), dans les anciens docks du port londonien, précise le quotidien britannique.

La semaine dernière, les frères Reichmann, propriétaires du groupe en difficulté, avaient proposé à leurs principaux créanciers réunis à Londres (une quinzaine de banques) de prendre une participation (sans droit de vote) de 20 % dans le capital d'Olympia & York en échange d'un délai de cinq ans pour rembourser une partie de leur dette.

La demande de protection de la loi sur les faillites devrait permettre à

ces principaux créanciers, notamment Citicorp, Canadian Imperial Bank of Commerce et la Hongkong and Shanghai Banking Corporation, de réorganiser le groupe, indique le *Financial Times*.

En ce qui concerne Canary Wharf, qui devrait être le nouveau cœur financier de la capitale britannique avec sa tour d'une cinquantaine d'étages et une trentaine d'autres immeubles (coût estimé à 5,5 milliards de dollars) à 4 km à l'est de l'actuelle City, le groupe tentera d'activer la mise sous administration judiciaire de l'ensemble, affirme le journal.

Mais, selon un banquier, cela dépendra de la décision du gouvernement britannique de relouer ou non dans la tour principale les milliers de fonctionnaires du ministère de l'Environnement.

## Les transferts fédéraux augmentent de 17% en pleine année référendaire

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES TRANSFERTS fédéraux au gouvernement du Québec font un bond de 17 % en 1992-93, soit en pleine année référendaire, durant laquelle les Québécois devront décider de leur avenir au sein du Canada.

Le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, a déclaré hier devant les journalistes que « c'est une correction qui tombe bien ». Il fait remarquer toutefois qu'une grande

part de la hausse des transferts est attribuable à une correction pour les années précédentes.

Le Québec recevra, en 92-93, 7,9 milliards d'Ottawa, contre 6,7 milliards en 91-92. De ce montant, 128 millions sont imputables aux années 1988 à 1991-92. Des mesures correctrices au régime de péréquation, annoncées l'hiver dernier par Ottawa, entraîneront un versement supplémentaire annuel de 70 millions à compter de cette année.

Les transferts fédéraux correspondent à 22 % des revenus du gou-

vernement.

Fait significatif, c'est la première fois cette année, depuis que M. Lévesque est en poste aux Finances, que son budget ne contient pas le chapitre traditionnel de plaintes contre Ottawa et la réduction des transferts fédéraux.

En excluant l'impact de ces différences correctives, la croissance des transferts fédéraux s'établirait à 1,8 % en 92-93. Une diminution de 4,5 % est prévue en 93-94 et de 1,7 % en 94-95.

## Les commissions scolaires reçoivent 42 millions \$ pour contrer le décrochage

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Pour remplir la promesse du ministre de l'Éducation Michel Pagé de combattre le décrochage scolaire, le gouvernement allouera aux commissions scolaires un montant de 42 millions \$.

« Mon collègue a lancé un vaste mouvement de mobilisation en fixant comme objectif que d'ici à cinq ans, une proportion de 80 % des étudiants obtiennent un diplôme et, à la lumière d'une consultation qui a suivi et à laquelle plus de 10 000 personnes ont participé, un plan triennal a été retenu », a dit le ministre des Finances Gérard D. Lévesque dans son discours sur le budget hier.

Les modalités de ce plan, qui devrait expliquer comment le montant de 42 millions \$ doit être réparti, seront annoncées au cours des prochains jours par le ministre de l'Éducation.

Au chapitre de la formation de la main-d'oeuvre, M. Lévesque a annoncé que les taux du crédit d'impôt, qui avaient été majorés à 40 et à 20 % jusqu'au 1er janvier 1993, demeureront en vigueur pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 1er janvier 1995.

Le crédit d'impôt remboursable permet à une corporation de réduire le coût des dépenses encourues en vue de former ses travailleurs.

Les dépenses admissibles vont de l'achat d'un plan de développement des ressources humaines jusqu'à concurrence de 10 000 \$, aux frais de formation et, dans certains cas, aux salaires versés à des employés durant le programme.

Une des principales conditions d'admissibilité au crédit d'impôt concerne l'obligation d'engager ces dépenses auprès d'une entité non liée à l'entreprise.

Depuis l'introduction du programme en 1990, plus de 9000 entreprises et 10 000 travailleurs ont bé-

néficié du crédit d'impôt.

D'autre part, afin de permettre aux collègues « de jouer leur rôle d'agents de transfert des technologies dans les régions », M. Lévesque a prévu un budget de 8 millions \$ répartis sur trois ans dans le but de compléter le réseau et surtout d'acquiescer de nouveaux équipements spécialisés.

Le ministre des Finances a insisté sur la nécessité de préparer les ressources humaines aux exigences du marché du travail, surtout après avoir noté que près de quatre jeunes sur dix quittent l'école secondaire sans avoir obtenu un diplôme.

« Une proportion grandissante des emplois qui vont se créer dans les années à venir exigeront une scolarité minimale de niveau secondaire, a-t-il dit, et les décrocheurs risquent de se retrouver à la charge de la société, au chômage ou à l'aide sociale.

« C'est là un gaspillage inacceptable de ressources humaines », a-t-il conclu.



### 15 mai

par la PC et l'AP

1990: une galerie japonaise achète le Portrait du docteur Gachet, de Vincent Van Gogh, pour 82,5 millions \$.

1988: les troupes soviétiques commencent à quitter l'Afghanistan, neuf ans après avoir envahi ce pays; le Sherbrookois André Viger remporte le marathon de Paris en fauteuil roulant.

1987: décès de l'actrice américaine Rita Hayworth, née en 1918.

1986: le pilote italien Elio de Angelis succombe à la suite d'un accident sur le circuit automobile du Castellet.

1985: une quarantaine de Tamouls sont massacrés au Sri-Lanka (Ceylan), au lendemain d'une attaque de séparatistes Tamouls contre une foule bouddhiste, qui a fait au moins 145 morts.

1984: l'Honorable Jeanne Sauvé est assermentée comme première femme gouverneur général du Canada.

1983: quelque 300 militants de Solidarité, anciens internes, adressent une lettre au pape Jean-Paul II à qui ils demandent d'intervenir en faveur de la libération de leurs camarades encore détenus.

1982: opérations britanniques contre des installations militaires argentines, aux Îles Malouines.

1975: vol de 36 tableaux impressionnistes de grande valeur au musée d'art moderne de Milan.

1971: manifestation au Caire après l'épuration d'opposants par le président Anouar el Sadate, qui apparaît comme le nouvel homme fort de l'Égypte.

1962: le président Kennedy ordonne l'envoi d'un renfort de 4000 soldats américains en Thaïlande, afin de faire face à une menace communiste au Laos.

1957: la Grande-Bretagne fait exploser sa première bombe thermonucléaire dans le Pacifique.

1956: un avion en feu s'écrase sur un couvent près d'Ottawa: 15 morts.

1940: les premiers bas de nylon sont mis en vente.

1889: inauguration de la Tour Eiffel.

1885: Arrestation de Louis Riel. Ils sont nés un 15 mai: Le physicien français Pierre Curie (1859-1906); le chanteur Trini Lopez (1937); l'actrice française Mireille Darc (1938); l'acteur Joseph Cotten (1905); Zara, fille de la princesse Anne (1981).

## LE MONDE EN BREF

### Des hausses de salaires plus faibles que jamais

OTTAWA (PC) — Au cours des trois premiers mois de l'année, les salaires ont augmenté de 2,9 % en moyenne au Canada, soit légèrement plus qu'au cours du trimestre précédent. Au Québec, pour le premier trimestre, l'augmentation moyenne a été de 2,7 %. Dans l'ensemble du pays, les hausses de salaires consenties au dernier trimestre de 1991 atteignaient 2,5 % en moyenne, les plus faibles jamais enregistrées pour un trimestre. Ces chiffres, qui ont été rendus publics hier par le ministère du Travail, représentent un pourcentage annuel. Les hausses salariales consenties dans le secteur public se situaient autour de 3 % en moyenne, comparé à 2,4 % pour le trimestre précédent. La plus forte augmentation a été celle de 7,8 % accordée à 500 employés de bureau du secteur de l'éducation de Colombie-Britannique. Dans le secteur privé, les conventions collectives comportaient des augmentations de salaires de 2,7 % en baisse par rapport aux 3,3 % du précédent trimestre. L'une des augmentations salariales les plus substantielles a été celle des 15000 électriciens d'Ontario, dont la rémunération a progressé de 3,4 % en moyenne. Toujours selon le ministère du Travail, 60 % des travailleurs couverts par les ententes salariales signées au cours des trois premiers mois de 1992 se trouvaient en Ontario.

### Baisse des ventes dans les grands magasins

OTTAWA (PC) — Les grands magasins ont vendu pour 851 millions \$ en mars dernier, ce qui représente une baisse de 6,4 % par rapport à l'an dernier, rapportait hier Statistique Canada. Mais si on ajuste les chiffres pour tenir compte du nombre de jours d'ouverture des magasins, la baisse est de 4 %. En chiffres réels, les grands magasins ont vendu pour 909 millions \$ en mars 1991. Plusieurs grandes agglomérations ont connu des baisses excédant 10 % en chiffres réels, comme Montréal, où les ventes du mois de mars totalisaient 82,9 millions \$, soit 12 % de moins que l'année précédente. À Québec, les ventes se chiffraient à 21,8 millions \$, soit 11,5 % de moins qu'en mars 91, tandis que pour Ottawa-Hull, elles étaient de 38,7 millions \$, une baisse de 11,1 %. Le Québec est l'une des provinces où la diminution des ventes a été la plus prononcée (12,8 %) pour un total de 155,1 millions \$. L'Ile-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Nouveau-Brunswick ont également connu des baisses de ventes de plus de 10 %.

### Innovatech : un projet de loi constitutive

QUÉBEC — Le ministre responsable de la région de Montréal, M. Daniel Johnson, a présenté aujourd'hui à l'Assemblée nationale un projet de loi pour la mise en place de la Société Innovatech Grand Montréal, une société autonome visant à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire du Grand Montréal et à améliorer la position concurrentielle du Québec. Le projet de loi prévoit qu'Innovatech pourra susciter, accueillir, évaluer et participer à des initiatives qui agissent directement sur la vitalité du processus d'innovation technologique sur le territoire du Grand Montréal. Selon le Plan de relance du Grand Montréal, les actions de cette société déborderont du cadre de la R & D pour couvrir, entre autres, des activités de transfert technologique, de qualification professionnelle ou de renforcement des infrastructures de recherche.

### Un trafic de céréales bénéfique pour le CN

(PC) — L'intensification du trafic céréalier a permis au Canadien National, durant le premier trimestre de 1992, de réaliser un bénéfice net de 6,8 millions \$, a fait savoir hier le CN. Ce chiffre se compare à une perte de 67,3 millions \$ enregistrée lors du même trimestre de l'année précédente, période durant laquelle la compagnie inscrivait des coûts de 82 millions \$ reliés à un programme de cessation d'emploi concernant son personnel cadre et son effectif administratif. En 1991, le CN a enregistré des charges globales de 110 millions \$ destinées à réduire les charges de personnel à venir. Le bénéfice d'exploitation de la compagnie s'élevait à 47,1 millions \$ pour le premier trimestre de 1992 — comparativement à une perte d'exploitation de 65,5 millions \$ au même trimestre de l'an dernier — et les produits d'exploitation de CN Amérique du Nord, à 969,1 millions \$ — en hausse de 49,9 millions \$ par rapport à la même période en 1991.



Paul Desmarais jr et Robert Gratton cherchent une nouvelle acquisition.

## Une analyse des achats trans-frontaliers pointe plusieurs faiblesses du système canadien

Suzanne Dansereau  
de la Presse canadienne

TORONTO — Contrairement à la croyance populaire, les coûts de main-d'œuvre et les charges sociales aux employeurs ne sont pas plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, indique une volumineuse étude sur la compétitivité des circuits de distribution au Canada, rendue publique hier.

« Les coûts de main-d'œuvre canadiens sont en général comparables à ceux des États-Unis dans le secteur de la vente au détail et généralement inférieurs dans le secteur de la vente en gros », tandis que « les charges sociales payées par les employeurs et les cotisations de sécurité sociale sont plus élevées qu'aux États-Unis », dit l'étude qui est réalisée par la firme Ernst and Young pour le compte du groupe de travail national sur les achats outre-frontière.

Ce groupe, qui représente plus de 2,3 millions de Canadiens, 40 000 compagnies et englobe des détaillants, des groupes de consommateurs, des entreprises commerciales, des syndicats et trois niveaux de gouvernement, a commandé l'étude dans le but de trouver des façons d'améliorer le système de distribution des produits canadiens, afin qu'ils coûtent moins cher au consommateur et qu'on réduise, en bout de ligne, le magasinage transfrontalier, un grave problème pour les détaillants canadiens.

Le groupe ne s'est pas attaqué aux facteurs clés qui expliquent le coût inférieur des produits américains : comme le dollar canadien et les taxes de vente, par exemple. Il n'a pas non plus étudié des produits hyper-taxés comme l'essence, le tabac et l'alcool — ces produits pour lesquels la majorité des consommateurs canadiens traversent la frontière.

Mais il s'est rendu compte que l'écart entre les prix à la consommation au Canada et aux États-Unis — un écart moyen de 21,3 % — est attribuable dans 37 % des cas aux inter-

médiaires et dans seulement 9 % des cas aux détaillants.

Il a également appris ce dont il se doutait depuis longtemps : le détaillant canadien paie plus cher pour son produit que le détaillant américain; il y a plus d'intermédiaires ici, ce qui augmente le prix du produit; les tarifs et les coûts de transport sont plus élevés et les économies d'échelle sont moindres.

De plus, les coûts d'immobilier et de loyer sont entre 25 et 30 % plus élevés ici qu'aux États-Unis et l'impôt aux sociétés est plus élevé (au Québec, toutefois, ce n'est pas le cas pour les grandes sociétés).

L'étude a répertorié 49 produits, dont 82 % étaient plus cher. Parmi ceux-ci, les souliers, les appareils électro-ménagers, la quincaillerie, les jouets, le matériel informatique, certains produits alimentaires...

Dans chaque cas, l'étude explique les raisons pour le prix plus élevé et formule des recommandations, 24 au total, dont les plus importantes sont :

- le fédéral doit procéder à d'autres réductions de tarifs;
- trouver des moyens d'aider les détaillants à payer leur coûts de loyer (coûts d'occupation);
- s'entendre avec les provinces pour percevoir les taxes de vente à la frontière;
- les intermédiaires — ceux qui interviennent entre le producteur d'un bien et le détaillant — doivent rationaliser leurs services;
- améliorer les circuits de distribution et en trouver de nouveaux;
- former des groupes d'achat avec des entreprises canadiennes ou même, s'il n'y a pas de tarifs, avec des entreprises américaines et renforcer les alliances avec les fournisseurs;
- former des partenariats entre détaillants pour obtenir de meilleures économies d'échelle.

L'étude indique finalement qu'en général les produits canadiens sont moins cher ici et que les produits importés sont plus cher au Canada qu'aux États-Unis à cause des droits plus cher ici.

## O&Y perd son appel

LONDRES (PC) — La Haute cour a rejeté, hier, la requête d'Olympia & York, propriétaire de Canary Wharf, de remettre à plus tard le paiement d'environ 290 millions \$ à la banque commerciale Morgan Stanley.

Le mois dernier, un tribunal de première instance avait jugé que la banque aurait dû recevoir son argent en décembre. Olympia, qui appartient à la famille Reichmann, soutenait que le versement ne devait se faire que le 30 juin prochain.

Un porte-parole d'Olympia a fait savoir que la compagnie décidera, avant mercredi, si elle portera l'affaire devant la Cour d'appel d'Angleterre.

Un porte-parole de Morgan Stanley a pour sa part annoncé que la banque « va entreprendre rapidement les démarches nécessaires pour faire appliquer le jugement ».

La décision de la Haute cour survient au moment où Olympia est en train de négocier avec une quinzaine de banques la restructuration de sa

dette de 14,3 milliards \$ et l'avenir de Canary Wharf.

Entre-temps, à Toronto, Olympia doit verser des intérêts de 17 millions \$ dans les plus brefs délais, sous peine d'assister à la saisie de l'édifice à bureaux de 72 étages First Canadian Place.

Selon le *Wall Street Journal*, Olympia risque également de perdre une garantie de 50 millions \$, à cause d'intérêts en retard avec la banque J.P. Morgan.

Dans son plan de restructuration de la dette, Olympia a offert à ses créanciers des actions de Canary Wharf et d'autres filiales, en retour d'une extension de la dette de cinq ans et un prêt additionnel de 600 millions \$.

Les travaux du complexe immobilier Canary Wharf, qui coûteront 7,8 milliards \$, progressent actuellement grâce à des prêts à court terme. La semaine dernière, par exemple, 11 banques ont consenti un prêt de 42 millions \$.

## La financière Power entend se renforcer en Amérique

Avec des liquidités atteignant les 140 millions \$

Serge Truffaut

APRÈS avoir consolidé ses positions en Europe au cours des trois dernières années par le biais de Pargesa, la Corporation financière Power (CFP) entend renforcer sa présence en Amérique du Nord où, forte de liquidités atteignant les 140 millions \$, elle espère toujours effectuer une acquisition.

En marge de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tenait hier à Montréal, M. Paul Desmarais, jr, président du conseil, et M. Robert Gratton, président et chef de la direction de CFP, ont indiqué que plus d'attention serait portée au front nord-américain en raison, notamment, des bouleversements que va provoquer au Canada le décloisonnement des institutions financières à compter du 1er juin prochain.

De la mise au rancart des frontières qui empêchaient les différents piliers composant le secteur financier de se côtoyer, voire de s'interpénétrer, la Corporation financière Power entend tirer son épingle du jeu en s'appuyant surtout sur la compagnie d'assurance-vie Great-West qui, l'an dernier, a réalisé une performance financière suffisamment remarquable pour que les principales firmes d'évaluation du type Standard

& Poor lui accordent les cotes de solvabilité les plus élevées pendant que les cotes des principales compagnies d'assurances nord-américaines étaient abaissées.

Si les dirigeants de la Financière Power n'étaient pas en mesure d'indiquer avec précision dans quelle sphère d'activités ils entendaient canaliser une bonne proportion des liquidités qu'ils ont à leur disposition, ils ont néanmoins expliqué que le Montréal Trust ayant été vendu à BCE il y a plus de deux ans, il n'était évidemment pas question de retourner dans l'industrie des services fiduciaires. D'autant plus, de souligner M. Gratton, que le marché immobilier institutionnel demeurera dans un état peu attirant au cours des cinq prochaines années.

Fait intéressant, et très révélateur du haut degré d'anticipation qui distingue la matière grise de cette institution des autres, « dès 1987, de rappeler M. Gratton, la Great-West avait repéré ses prêts douteux ou non productifs et procédé, lorsque nécessaire, à des saisies, établis des provisions et vendu des immeubles repris. Les mesures énergiques adoptées face à un problème auquel se heurte maintenant tout le secteur financier, aux États-Unis comme au Canada, s'avèrent avoir été très sages. Les immeubles en cause ont été

vendus à des prix nettement supérieurs à ceux d'aujourd'hui... »

En Europe, le dernier exercice aura été l'occasion pour le groupe Pargesa, dans lequel Power détient 63 % des droits de vote avec son associé belge le financier Albert Frère, de réduire ses positions en aval pour mieux les augmenter en amont. Tout en vendant une portion des parts qu'il détenait dans la Banque internationale à Luxembourg, dans la compagnie d'assurance Royale-Beige, le groupe Pargesa a hissé de 45 à 49 % sa participation dans Imétal tout en acquérant d'autres blocs d'actions de Electrafina, principal actionnaire de Petrofina.

À la suite de ces modifications, la valeur comptable de la propriété que la Corporation financière Power détient dans Pargesa Holdings est de 692 millions \$ contre 708 millions \$ il y a plus d'un an. Dans l'ensemble, « les disponibilités du groupe européen dépassent maintenant le 1,7 milliard \$ ».

Au cours du premier trimestre de l'exercice en cours, la Corporation financière Power a enregistré un bénéfice net de 45 millions \$ ou 51 cents par action, soit une augmentation appréciable de 27 % sur le bénéfice net réalisé lors de la période correspondante l'an dernier.

À la faveur de ce trimestre, la Great-West a obtenu un bénéfice net de près de 29 millions \$, soit une progression de plus de 15 % sur celui de l'an dernier. Du côté de Groupe Investors, le bénéfice net s'est élevé à 12 millions \$, soit guère plus que l'an dernier. Quant à Pargesa, sa contribution au bénéfice de la Corporation a été de 15 millions \$.

## Le taux d'escompte à 6,62 %

Serge Truffaut

POUR UNE deuxième semaine consécutive, la Banque du Canada a commandé une baisse significative de 16 points de base de son taux d'escompte établissant ce dernier à 6,62 %.

Contrairement à ce que l'on pouvait s'attendre, les institutions financières sont demeurées sur leur quant-à-soi. En effet, le taux préférentiel qu'elles accordent à leurs meilleurs clients restent fixé à 7,75 %. Seule la Banque de Montréal fait cavalier seul en proposant un taux de 7,50 %.

Selon les observations formulées par M. Benoît Durocher, économiste à la Banque Royale, et M. Richard Beaulieu, vice-président et trésorier à la Banque Laurentienne, si les banques ont décidé de ne pas bouger, de ne pas modifier leur taux préfé-

rentiel, c'est probablement parce qu'avec la baisse du taux d'escompte elles disposent à nouveau de la marge de manoeuvre historique qui existe entre le taux de la Banque du Canada et celui des banques, soit 100 points de base minimum.

Pour ces experts, le geste posé hier par M. John Crow, le gouverneur de la Banque du Canada, s'explique une fois de plus par le pas de tortue avec lequel l'activité économique vient d'amorcer sa reprise, ainsi que par la maîtrise des poussées inflationnistes.

D'après M. Beaulieu, la réduction du taux d'escompte était d'autant plus prévisible que les taux interbancaires, aux États-Unis, ayant baissé au cours des derniers jours, « les rendements des actifs libellés en dollar canadien maintiennent un attrait relatif élevé comparativement à leur contrepartie américaine ».

## Labatt ferme l'usine de Waterloo

WATERLOO, Ont. (PC) — Les Brasseries Labatt ont annoncé hier la fermeture de l'usine de Waterloo, en Ontario, le 15 novembre prochain, ce qui entraîne la perte de 180 emplois.

La compagnie explique sa décision par la baisse de la consommation de bière et la trop grande capacité de production de bière en Amérique du Nord, dans le contexte de la libéralisation du commerce interprovincial et nord-américain.

Depuis des années, l'usine de Waterloo faisait l'objet de rumeurs voulant qu'elle ferme une fois abolies les barrières commerciales inter-provinciales.

Les Brasseries Labatt du Canada exploite des usines dans toutes les provinces du pays sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, et compte plus de 4000 employés. Elle est la plus importante entreprise brassicole détenue par des Canadiens.

### AVIS DE CONVOCATION DES DÉTENTEURS DE BILLETS À ORDRE D'OLYMPIA & YORK COMMERCIAL PAPER II INC.

SOYEZ PAR LA PRÉSENTE AVISÉS qu'une assemblée des détenteurs de billets à ordre (les « billets ») d'Olympia & York Commercial Paper II Inc. (la « Société ») émis aux termes de l'acte de fiducie (l'« acte de fiducie ») daté du 23 octobre 1987, tel que modifié et passé par la Société, Olympia & York Developments Limited, O&Y Securities Holdings Limited et O&Y Investment Holdings Limited en faveur de la Compagnie Trust Royal (la « Fiduciaire ») se tiendra à 10h00 (heure de Toronto) le lundi 8 juin 1992, à l'adresse : 225, rue Front Ouest, Toronto (Ontario) M5V 2K3 pour les fins suivantes :

1. renseigner les détenteurs de billets relativement à diverses questions qui concernent la Société, les billets et les garanties à leur égard;
2. permettre aux représentants de la Société et d'Olympia & York Developments Limited qui seront invités à l'assemblée de fournir des renseignements supplémentaires aux détenteurs de billets;
3. étudier et, si jugé approprié, adopter des résolutions extraordinaires et autres résolutions aux termes de l'acte de fiducie selon ce qui pourrait être considéré nécessaire ou souhaitable à la date de l'assemblée, y compris, sans restriction, les résolutions extraordinaires prévues par l'article 14.02 de l'acte de fiducie;
4. étudier et, si jugé approprié, adopter une résolution extraordinaire afin de : a) désigner un comité avec les pouvoirs (sous réserve des restrictions, s'il en est, qui pourraient être énoncées dans la résolution extraordinaire) nécessaires pour exercer et ordonner au fiduciaire d'exercer, au nom des détenteurs de billets, les pouvoirs que les détenteurs de billets sont susceptibles d'exercer au moyen d'une résolution extraordinaire ou autre résolution ainsi qu'il en sera décidé au moyen de la résolution extraordinaire servant à désigner le comité; b) prévoir le paiement des frais et débours et la rémunération de ce comité; et c) prévoir l'indemnisation du fiduciaire; et
5. prendre telles autres mesures, que ce soit au moyen de résolutions extraordinaires suivant l'acte de fiducie ou autrement, selon ce qui sera jugé souhaitable.

Le présent avis de convocation est donné aux termes de l'acte de fiducie et son intention est que toute résolution extraordinaire adoptée à l'assemblée ou à toute reprise de séance en cas d'ajournement (l'« assemblée ») conformément à l'acte de fiducie aura pour effet de lier tous les détenteurs de billets de même que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux, successeurs et ayants droit, qu'ils soient présents ou absents, et que les détenteurs (sous réserve des dispositions relatives à son indemnisation qui sont contenues dans l'acte de fiducie) sera tenu d'y donner suite en conséquence. Le présent avis décrit uniquement la nature générale des affaires devant être traitées à l'assemblée et les détenteurs de billets sont priés d'assister à l'assemblée afin d'être informés des détails à cet égard.

#### Porteurs Inscrits

Les porteurs inscrits de billets pourront assister à l'assemblée soit personnellement soit par ministère d'une autre personne qu'ils auront nommée par procuration en ayant déposé un document de nomination à cette fin, que le détenteur du billet ou son fondé de pouvoir aura signé, de même que :

- a) dans le cas d'un document signé par le détenteur du billet, soit i) un certificat de notaire ou autre fonctionnaire autorisé à reconnaître que la personne signant le document lui a attesté la signature du document, soit ii) un affidavit d'un témoin à cette signature; ou
- b) dans le cas d'un document signé par un fondé de pouvoir du détenteur du billet, i) l'écrit par lequel est nommé le fondé de pouvoir (autorisant à signer le document et soit A) un certificat de notaire ou autre fonctionnaire autorisé à reconnaître que le détenteur du billet lui a attesté la signature de l'écrit, soit B) un affidavit d'un témoin à cette signature, ainsi que ii) soit A) un certificat de notaire ou autre fonctionnaire autorisé à reconnaître que la fondé de pouvoir signant le document lui a attesté la signature du document, soit B) un affidavit d'un témoin à cette signature.

#### Détenteurs de billets au porteur

Les détenteurs de billets payable au porteur ou à un bénéficiaire désigné et endossés et remis par ce bénéficiaire désigné peuvent :

- c) assister à l'assemblée en personne moyennant le dépôt soit i) des billets, soit ii) d'une attestation signée par toute banque, tout banquier, toute société de fiducie ou tout autre dépositaire, qui agréé au fiduciaire, ou qu'il soit domicilié, par laquelle il certifie que, à la date qui y est mentionnée, ce détenteur avait déposé auprès de ce dépositaire les billets indiqués dans cette attestation et que ces billets demeureront ainsi en dépôt jusqu'à la remise ou l'annulation de l'attestation; ou
- d) nommer une autre personne à titre de mandataire moyennant le dépôt des documents décrits en c) ci-dessus, de même que le dépôt d'un document signé de la main du détenteur du billet ou d'un fondé de pouvoir de celui-ci par lequel il nomme le mandataire et, dans le cas d'un document signé par le détenteur du billet, les documents décrits en a) ci-dessus ou, dans le cas d'un document signé par le fondé de pouvoir du détenteur, les documents mentionnés en b) ci-dessus.

#### Dépôts, procurations et formules

Tous les dépôts concernant l'assemblée pourront être effectués auprès du fiduciaire aux adresses indiquées ci-dessous ou avant 16h00 (heure locale) le jeudi 4 juin 1992 à l'endroit fixé pour l'assemblée, le jour de la tenue de l'assemblée avant qu'elle ne débute.

Les personnes qui sont nommées comme mandataires n'ont pas à être elles-mêmes détenteurs de billets.

La forme de tous les documents de procurations et de toutes les attestations dont il est question aux présentes doit être à la satisfaction du fiduciaire. On pourra se procurer auprès du fiduciaire, à l'une ou l'autre des succursales suivantes, ou auprès de la Banque de Montréal, à l'adresse indiquée plus haut, les formules de procurations, d'affidavit de signature et d'attestation de dépôt.

SUCCURSALE	ADRESSE POSTALE	ADRESSE DE LIVRAISON
Halifax (Nouvelle-Écosse)	C.P. 1058 B3J 2X1	Centennial Building 1660, rue Hollis 3e étage B3J 1V7
Montréal (Québec)	C.P. 700 Succursale «B» H3B 3K3	2001, rue University 16e étage H3A 2A6
Toronto (Ontario)	C.P. 7010 Succursale «Adelaide Street» M5C 2N9	393, avenue University 5e étage M5G 1E6
Calgary (Alberta)	C.P. 2955 T2P 2Z3	600 The Dome Tower 333, 7e avenue S.-O. T2P 2Z1
Vancouver (Colombie-Britannique)	1177, rue Hastings O. Niveau du mail V6E 2K3	1177, rue Hastings O. Niveau du mail V6E 2K3

FAIT ce 15 mai 1992.

COMPAGNIE TRUST ROYAL  
Le secrétaire,  
Lawrence Johnson



## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## LE MONDE EN BREF

## Plaidoyer de Gorbatchev

WASHINGTON (Reuter) — L'ancien président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, appelé de ses vœux des relations privilégiées entre les États-Unis et la Russie, a exhorté hier les parlementaires américains à aider son pays. Presque deux ans après le sommet américano-soviétique de Washington, Mikhaïl Gorbatchev, en visite privée aux États-Unis depuis deux semaines, est revenu dans la capitale fédérale américaine à l'invitation du Congrès. Il est dans l'intérêt américain d'aider la Russie, qui peut se révéler un partenaire fiable des États-Unis, a déclaré l'ancien chef du Kremlin devant les députés américains. Malgré le démantèlement de l'URSS, la Russie reste un grand pays, doté de multiples ressources, qui ne peut pas être laissé à l'écart de la politique internationale, a-t-il ajouté.

## Cuba exige une réunion de l'ONU

NEW YORK (AFP) — Cuba a sollicité à nouveau une réunion immédiate du Conseil de sécurité de l'ONU « pour examiner les activités terroristes » dirigées contre elle ou tolérées par le gouvernement américain. Dans une lettre adressée au président du Conseil et rendue publique hier, l'ambassadeur cubain à l'ONU, Ricardo Alarcon de Quesada, présente une série de documents relatifs à un attentat contre un avion cubain qui avait provoqué la mort de 73 personnes en 1976. Cuba accuse les États-Unis d'avoir fomenté l'attentat. L'avion avait explosé peu après son départ des Barbades. Selon les autorités cubaines, l'attentat contre l'avion de la compagnie Cubana avait été planifié à Caracas par deux cubains exilés, Orlando Bosch et Luis Posada Carriles et exécutés par deux vénézuéliens, Hernan Ricardo et Freddy Lugo. Dans sa lettre, M. Alarcon indique que seuls les deux Vénézuéliens ont été condamnés (à 20 ans de prison), alors que les deux Cubains en exil sont des « terroristes notoires » au service de Washington. Des sources diplomatiques ont estimé que la demande cubaine n'aboutira ni à une condamnation ni à une résolution de la part de l'ONU, compte tenu du manque d'appui nécessaire au sein du Conseil de sécurité.

## Cessez-le-feu en Géorgie

MOSCOU (AFP) — MM. Edouard Chevardnadze, président du Conseil d'État provisoire de Géorgie, et Thorez Koulobegov, président du Parlement d'Ossétie du Sud, ont convenu mercredi soir d'un cessez-le-feu après trois jours d'affrontements meurtriers dans la région de Tskhinvali, a annoncé hier l'agence ITAR-TASS. M. Chevardnadze s'était rendu mercredi à Tskhinvali, le chef lieu d'Ossétie du Sud, pour mener des pourparlers avec les dirigeants de la région.

## Les discussions en Afrique du Sud s'amorcent difficilement

Frédérique Sprang  
collaboration spéciale

JOHANNESBURG — « Beau temps malgré les nuages persistants. Tendances orageuses ». La métaphore météorologique d'un dirigeant de l'ANC résume à l'ouverture de la session plénière de Codesa (Convention pour une Afrique du Sud démocratique) qui doit décider du sort de l'Afrique du Sud, aujourd'hui et demain. Le ciel serein de Codesa 1 en décembre inaugurerait le temps de la paix retrouvée. Après quatre mois de marchandages politiques, le ciel de Codesa 2 est chargé d'électricité.

Il y a trois semaines encore, toutes les négociations étaient dans l'impasse. Le week-end dernier, des dirigeants de l'ANC sortaient éreintés d'une réunion en comité restreint avec des membres du gouvernement, taxés « d'intransigeance ». De son côté, le gouvernement accuse l'ANC de vouloir imposer une dictature noire.

Après 40 ans de domination blanche, le partage du pouvoir n'a rien d'évident. Ni pour le gouvernement, ni pour l'ANC. Cependant, les deux protagonistes sont obligés, sinon de s'entendre, du moins de faire aboutir

le processus de négociations au risque de plonger le pays dans la violence, et de se voir fermer les portes de la communauté internationale.

Les enjeux sont de taille et la tâche difficile. Comment passer de l'ancien régime au nouveau, dans le cadre constitutionnel de l'ancien? C'est à ce casse-tête géant que travaillent d'arrache-pied les cinq groupes de travail de Codesa.

Il s'agit non seulement de donner à l'Afrique du Sud un nouveau gouvernement démocratique mais de doter le pays d'un nouveau parlement où la communauté noire sera enfin représentée, et d'une nouvelle constitution.

Malgré la complexité de la situation, les 19 partis et organisations politiques de Codesa sont tombés d'accord sur deux phases de transition. Une phase 1, durant laquelle un « conseil exécutif de transition » préparera le pays à l'élection d'un parlement de transition. Pendant la phase 2, ce parlement rédigerait la constitution. C'est alors, seulement, que des élections présidentielles pourraient avoir lieu et donner au pays, pour la première fois de son existence, un président noir.

Cependant, le calendrier des différentes phases se trouve encore

dans l'impasse. L'ANC demande un calendrier « raisonnablement court » pour la rédaction de la constitution, faute de quoi il ne s'engendrerait pas sur la première phase qui prévoit, notamment, la dissolution de sa branche armée et de son incorporation dans les forces de défense sud-africaines.

L'agenda dépend de la réussite de Codesa 2. Dans ce cas, le conseil de transition pourrait se mettre en place dès juillet, au plus tard début août. L'élection, au suffrage universel, d'un parlement de transition, pourrait alors avoir lieu au plus tard en janvier de l'année prochaine. Le gouvernement lui-même n'aurait pas l'indécence d'ouvrir de nouveau en grandes pompes le parlement de l'apartheid, le 24 janvier prochain.

Néanmoins, le gouvernement, pour l'instant, a tout intérêt à faire traîner les phases de transition en longueur de façon à conserver, le plus longtemps possible, un pouvoir qu'il n'est pas prêt à lâcher.

Dans la perspective d'élections présidentielles, le Parti national a besoin, en effet, de temps pour séduire l'électorat potentiel des townships. En dépit de tous les efforts qu'il pourra déployer dans ce sens, le Parti national sera loin de pouvoir

compenser l'écart qui le sépare de l'ANC, crédité de 65 % à 70 % de voix.

Le gouvernement, cependant, peut compter sur l'appui de l'Inkathata Freedom Party (IFP), du Bophutatswona et, dans une moindre mesure, du Ciskei, deux homelands indépendants. Pour ménager ces alliés, dont le pouvoir est, à l'évidence, menacé, le Parti national pousse les négociations dans le sens d'une « fédération ou de structures régionales fortes », auxquelles s'oppose avec véhémence l'ANC, partisan au contraire d'un pouvoir central fort, pour éviter l'écueil ethnique.

Dans l'hypothèse d'un parlement de transition, par exemple, le gouvernement préconise deux chambres. L'une des deux, représentant les minorités politiques et les régions, aurait un droit de veto sur les décisions de la première. L'ANC, qui a fini par accepter l'idée d'une deuxième chambre pour les pouvoirs locaux et régionaux, propose que les deux chambres se fondent en une seule sur les questions d'ordre constitutionnel. L'ANC rejette la proposition du gouvernement sur le mode d'élection des chambres, c'est-à-dire deux élections distinctes, qualifiées de « manoeuvre pour gagner du temps ».

Codesa 2 devra trancher une autre

pomme de discorde. L'ANC demande que les décisions de ce parlement soient prises à une majorité de deux tiers. Le gouvernement exige une majorité à 75 %.

Par ailleurs, l'ANC pose, comme conditions préalables, la libération de tous les prisonniers politiques retenus dans les prisons sud-africaines.

Lors de Codesa 1, le président de Klerk avait accusé publiquement l'ANC d'orchestrer les violences des townships.

L'argument risquerait de faire sourire aujourd'hui.

La semaine dernière, deux hebdomadaires sud-africains publiaient enquêtes et documents, accusant le gouvernement et la police sud-africaine de commanditer, aujourd'hui encore, les meurtres d'activistes anti-apartheid. Hier, la police a même empêché l'hebdomadaire d'investigation *Weekly Mail* de publier la suite de son enquête.

Éclaboussé par une cascade de scandales, le gouvernement ne se présente pas aujourd'hui en position de force à la table des négociations.

L'ANC, même s'il a décidé de ne pas exploiter, publiquement, les méfaits de son adversaire politique, ne manquera pas, en coulisse, de tirer son épingle du jeu.

## RIEN N'ARRÊTE LE TRACKER

À PARTIR DE 11 745 \$\* MOINS 500 \$\*\* DE REMISE

Rien n'arrête le Tracker de GEO, même pas votre journal préféré. Et avec son moteur à 4 cylindres de 1,6 litre, il roule sans que ça vous coûte une fortune. À ce prix-là, vous avez toutes les raisons du monde de vous offrir, vous aussi, un peu de liberté. En passant, il peut ne pas être au journal de dérangement.

## ÉQUIPEMENT DE SÉRIE

- Moteur 4 cylindres de 1,6 litre, à injection électronique de carburant
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Deux rétroviseurs sport noirs
- Pare-brise teinté
- Roue de secours classique verrouillable
- Housse de roue de secours
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Crochets de remorquage (avant/arrière)
- Pneus radiaux P195/75R-15 ceinturés d'acier toutes saisons
- Roues de 15 po en acier argent
- Sièges-baquets avant à dossier haut inclinable
- Console centrale
- Désembumeurs de glaces latérales
- Tapis intégral
- Compteur journalier
- Système de freinage antiblocage aux roues arrière

GARANTIE GM TOTAL<sup>MC</sup> DE 3 ANS/60 000 KILOMÈTRES, SANS FRANCHISE

\*Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle de base à 2 roues motrices. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Taxes et transport en sus. \*\*Remise de 500 \$ offerte par General Motors du Canada, applicable sur les nouveaux modèles Tracker 1992. Cette offre ne dure qu'un temps limité. Consultez votre concessionnaire GM participant pour plus de détails.



TRACKER  
GEO

JE VEUX MA LIBERTÉ!

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHEVROLET · GEO · Oldsmobile

## RÉSULTATS

649  
Tirage du  
92-05-13

19 20 25 27 31 38

Numéro complémentaire: 10

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 10 000 000,00 \$
5/6 +	14 86 483,10 \$
5/6	453 2 137,70 \$
4/6	25 908 71,80 \$
3/6	512 510 10,00 \$

Ventes totales: 29 322 202,00 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 700 000,00 \$

Prochain tirage: 92-05-16

Extra  
Tirage du  
92-05-13

NUMÉROS	LOTS
3 9 5 7 9 9	100 000 \$
9 5 7 9 9	1 000 \$
5 7 9 9	250 \$
7 9 9	50 \$
9 9	10 \$
9	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## CARTES D'AFFAIRES



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS  
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-0-B-1-C

La maîtrise des intangibles

## ÉDITORIAL

# Reprise et budget léthargiques

DANS SON DISCOURS sur le budget d'hier soir, le ministre des Finances du Québec emploie toute sorte de termes pour parler du temps d'arrêt de l'économie et de la relance nécessaire. La reprise est fragile et hésitante, admet-il, elle est même léthargique — quel euphémisme — et il faut raffermir le redémarrage qui, après les États-Unis, se manifeste timidement au Canada et au Québec. Après ce multiple constat réaliste, on se serait attendu à ce que M. Gérard D. Levesque annonce un train de mesures significatives et dynamiques pour stimuler la confiance des investisseurs et des consommateurs et, partant, mettre un terme définitif à la morosité ambiante. À l'inverse, il se contente d'un exercice qui s'inscrit dans la continuité libérale, à la fois prudente et conservatrice. Avec un oeil inquiet sur les agences américaines de crédit. À plusieurs égards, en cette période de vives turbulences, tout se passe comme si l'avion gouvernemental se plaçait sur le pilote automatique.

Par exemple, faut-il convenir avec le ministre qu'il a tout mis en oeuvre pour éviter d'alourdir le fardeau fiscal des particuliers? Il est vrai que le budget ne comporte aucune hausse d'impôt sur le revenu et qu'aucune autre taxe « supportée » par les particuliers n'est augmentée cette année. Mais nous en avons eu plus que notre quota au cours des années précédentes, sans compter que le Québec a refléé un certain nombre d'obligations — et d'autres sont dans le moulinet de 1993 — aux municipalités. Il n'y a pas là de quoi pavoiser. D'autant que, par ailleurs, le taux de la taxe de vente sur les services et l'habitation, applicable au 1er juillet prochain, est « réduit » de 8% à 4%. Quelle magie des mots de Monsieur Sourire!

Le pire a été évité, en ce sens que la catastrophe appréhendée d'une taxe à 8% a été ajournée. De là à prétendre que la fameuse TVQ est abaissée de 4%, il y a une marge. Dans les faits, cette « réduction » entrainera une nouvelle ponction de 120 millions \$ l'an dans les goussets des contribuables. Comparée aux razzias des dernières années pour alimenter l'ogre gouvernemental, la saignée semble modeste. Elle n'en est pas moins réelle et risquée. Éternel optimiste, le ministre la présente comme une mesure économique, non financière, qui stimulera l'investissement et l'entreprise, sans pénaliser le consommateur. Celui-ci, toutefois, déjà hésitant à faire sa part pour relancer la roue, pourrait bien rester méfiant et sur son quant-à-soi. Ce qui serait dramatique. Espérons que le jugement de Salomon, par lequel le gouvernement a décidé de nous faire avaler la poire en deux étapes, est le plus adéquat qui soit.

En ce qui a trait à la relance, par ailleurs, le budget comporte quelques mesures nouvelles. Mais il s'appuie surtout sur l'effet bénéfique d'initiatives des années antérieures qui, mal ficelées ou annoncées prématurément, ne donnent

pas tous les résultats prévus à l'origine. Ce n'est pas inutile ou anodin, certes, mais il n'y a pas là de quoi prétendre que le gouvernement innove et fait preuve d'imagination inspiratrice. La poursuite de l'aide aux familles continue d'envoyer un message positif aux parents. De même, le crédit pour personnes hébergeant leurs parents est une initiative intéressante. Mais l'ensemble des allègements nage dans le saupoudrage, léger et habile.

Quant aux mesures spécifiques visant à favoriser le redémarrage de l'économie québécoise, elles sont d'une terrible timidité. Autant les grands documents de l'automne se déployaient avec une ampleur prometteuse, autant les fruits printaniers sont maigres et chiches. À vrai dire, préoccupé à amadouer les bailleurs de fonds et les clients des

**Le gouvernement québécois est prudent et conservateur. Trop.**

produits québécois, le gouvernement n'avait pas de marge de manoeuvre pour contribuer puissamment à la relance. Il compte sur les autres agents économiques, notamment sur le gouvernement fédéral, et sur les consommateurs qui, la confiance revenue, se remmettront à investir, d'une part, à dépenser de l'autre.

La confiance, quel ingrédient impondérable! Le gouvernement a eu raison, par contre, d'assouplir quelque peu sa politique de réduction du déficit. Toutefois, pour réussir à garder le déficit sous la barre fatidique des 4 milliards, il se promet de limiter la progression des dépenses et de tirer meilleur parti des sources de fonds publics. Ainsi, M. Levesque presse M. Daniel Johnson et ses autres collègues de réduire de 5,9% à 5,1% la hausse des dépenses prévues pour l'exercice en cours. Comment? Les moyens évoqués soulèvent de graves questions.

Par exemple, la réduction de dépenses de 135 millions \$ dans le secteur de la santé remet en cause un des plus grands acquis sociaux de la Révolution tranquille. La couverture des services essentiels sera maintenue, certes, mais la « contribution minimale » qui sera demandée pour certains services présentement gratuits risque d'atteindre de plein fouet les plus démunis. Il est étrange, par ailleurs, que ces mesures budgétaires aient été annoncées par le ministre sectoriel, vendredi dernier, et non hier soir par le ministre des Finances, ainsi que le veut l'usage antique et solennel de notre régime parlementaire à la britannique. Mais M. Levesque, pourtant féru du respect intégral des

institutions, n'aime pas les mauvaises nouvelles. Il les laisse donc à MM. Côté, Ryan, et autres. Ce faisant, toutefois, il inflige un sérieux accroc aux rituels budgétaires.

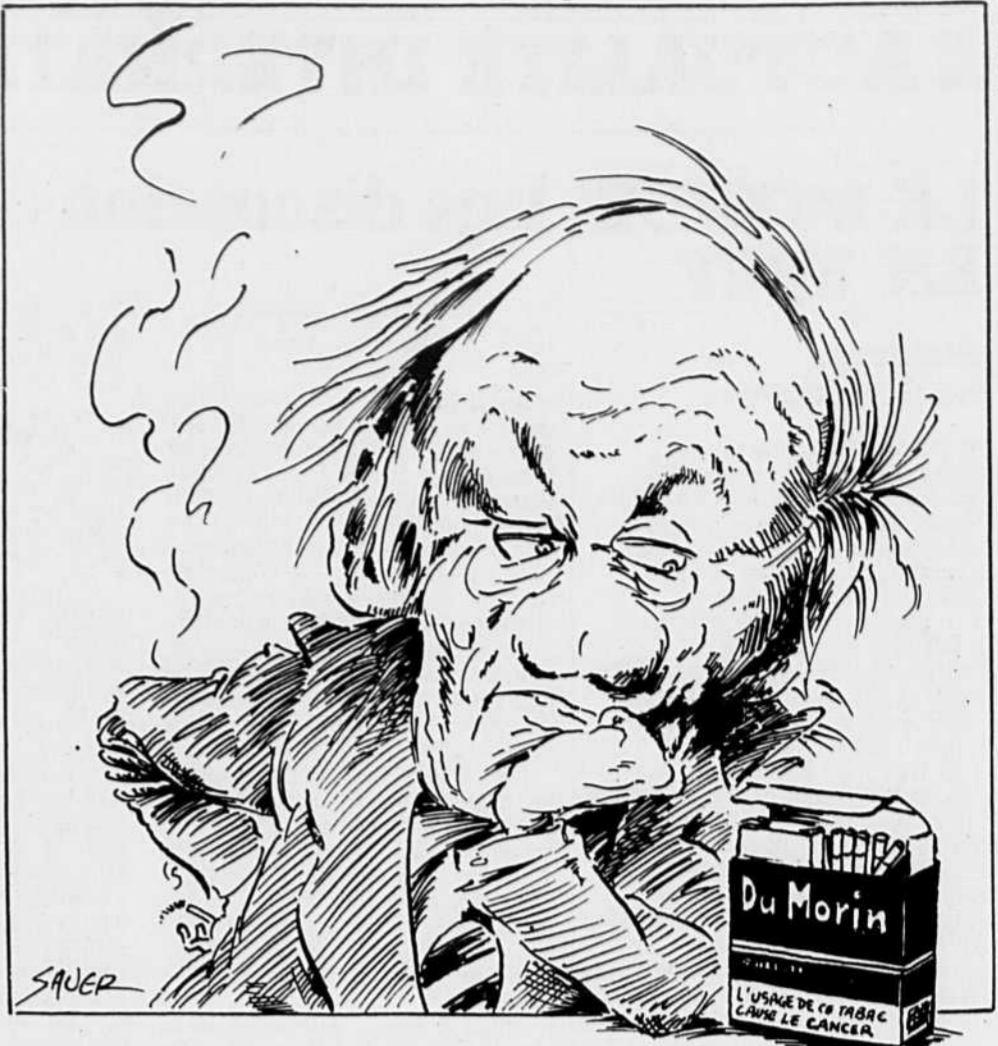
Le ministre prévoit par ailleurs une compression générale de 150 millions \$ des dépenses dans les secteurs public et parapublic. Ce en quoi, compte tenu des coupures des années antérieures, il semble exagérément optimiste. On ne saurait le blâmer, par contre, de vouloir tirer meilleur parti des sources de fonds existantes. Qu'il s'agisse de la tarification de services non essentiels, de la rentabilité des sociétés d'État, du resserrement des lois fiscales, le gouvernement est bien avisé de retourner toutes les pierres qui lui permettent d'accroître ses revenus de manière équitable et sans faillir à ses missions vitales. À première vue, il semble logique que Québec demande à la SAAQ de lui verser 275 millions \$, réduisant d'autant la nécessité de venir chercher dans la poche droite ce qu'il prend dans la gauche. Toutefois, en raison du souci de transparence et de vérité des coûts dont il se targue, le gouvernement devrait faire preuve de plus de limpidité à cet égard et faire en sorte que les fonds publics servent vraiment aux fins pour lesquelles ils ont été versés ou imposés.

Pour l'exercice en cours, le gouvernement prévoit un déficit de 3,8 milliards \$, soit 405 millions \$ de moins que pour l'année précédente. Tant mieux si tel devait être le cas. Mais il s'agit, pour l'heure, d'une prévision on ne peut plus rosée, s'appuyant sur les hypothèses les plus optimistes et qui ne laisse place à aucune surprise désagréable au cours des prochains mois. Quand on regarde l'évolution du déficit des années récentes, la confiance de M. Levesque semble un peu béate.

Un budget sans grande surprise, avec une série d'ajustements et d'aménagements prévisibles, à la fois modéré et optimiste, le gouvernement Bourassa reste fidèle à lui-même. Il souhaite la relance qui tarde, il ne la gêne pas, mais il ne prend pas tous les moyens pour l'activer dans toutes les directions. Sa marge de manoeuvre est restreinte, elle n'en est pas moins réelle. Il est prudent et parcimonieux. Trop. Toutefois, à l'heure de la reprise espérée, cette rigueur le place en meilleure posture que la plupart des autres gouvernements du Canada, notamment celui de l'Ontario. Dans un monde à la concurrence de plus en plus féroce, c'est un avantage non négligeable.

M. Levesque est toujours souriant, aimable et disert. Il y a toutefois deux chiffres qui en disent plus long que tout dans ses documents d'hier. À quelque 12%, le chômage ne baissera sous la barre des 10% que dans trois ou quatre ans. Au-delà des sourires, ce n'est guère encourageant pour les 20% de Québécois qui comptent sur l'État pour affronter la crise qui les afflige chaque jour.

GILLES LESAGE



**Jean-Robert Sansfaçon**

## La Semaine de la police

DANS LA TONNE de paperasse publicitaire reçue cette semaine, j'ai trouvé un dépliant annonçant les célébrations de « Canada 125 ». Si cela peut paraître bizarre de s'intéresser à la fête du Canada à la veille de l'ouverture des célébrations du 350<sup>e</sup> de Montréal, c'est qu'en feuilletant ce dépliant on y apprend des tas de choses sur notre pays.

Saviez-vous par exemple que la semaine prochaine sera celle de la police et qu'à cette occasion, « la Gendarmerie royale prendra part aux manifestations pour démontrer sa solidarité avec les collectivités canadiennes »? La solidarité des membres du « service », on commence à la connaître, depuis le temps que la GRC veut nous protéger contre tout le monde, notre mère et nous-mêmes à la fois...

Il y eut les métis, les patriotes, les Japonais, les communistes; puis il y eut les syndicats, les felquistes, et quand ces derniers furent tous exilés ou emprisonnés, il fallut en inventer. Ensuite, ce fut le tour des gauchistes, puis encore les syndicalistes, les indépendantistes et maintenant les écologistes...

Il n'y a pas que le Parti québécois qui fut l'objet du harcèlement de la GRC au cours des 20 dernières années, même si ces bonnes gens du PQ s'imaginent encore être le principal rempart de la démocratie au Québec et la première victime des attaques vicieuses de « l'ennemi » fédéral et de sa police.

Or, la GRC de Pierre Trudeau ne faisait pas une telle discrimination. Elle s'intéressait à tout ce qui grouillait et scribouillait à gauche du très socialiste Parti libéral fédéral. Et elle n'était pas la seule, il y avait aussi la SQ et le SPCUM qui pataugeaient dans les organisations populaires comme s'il s'était agi d'un grand jeu de Risk. Tout au plus, la GRC était-elle plus riche, mieux équipée, composée d'un personnel mieux formé et plus sensible aux questions d'unité nationale.

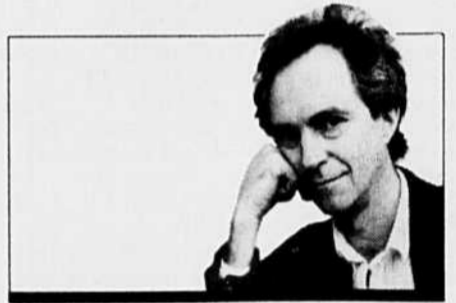
Il faut se rappeler qu'en 1977, lorsque le ministre Marc-André Bédard créa la Commission Keable, cela n'avait rien à voir avec le Parti québécois. C'était d'abord et exclusivement pour faire la lumière sur l'opération « Bricole », cette perquisition illégale effectuée par les trois corps policiers dans les locaux de l'Agence de presse libre du Québec, à Montréal. Les policiers en étaient ressortis avec une demi-tonne de dossiers journalistiques... Rien d'incriminant. Mais pour les jeunes journalistes de l'APLQ, ce fut la désolation, des mois de travail anéantis.

SUITE AUX TÉLÉGRAMMES, lettres, conférences de presse organisées par les membres de cette petite organisation de presse parallèle, tous les gouvernements nièrent l'implication de leur police dans l'opération. C'est accidentellement, grâce aux révélations d'un policier de la GRC lors d'un procès dans une autre affaire que le chat était sorti du sac. Dans son rapport, remis en 1981, la Commission Keable écrivait que, loin de n'être qu'une simple quête de renseignements, « l'opération Bricole fut principalement une tentative de neutralisation de l'APLQ ». Pourtant, comme le précise la Commission, « le bulletin de l'APLQ n'était d'aucune façon une publication clandestine ».

Ce n'est donc qu'après le début de ses travaux, à la suite de nouvelles révélations, que le mandat de la Commission fut élargi. Le PQ, nouvellement installé à Québec, craignait-il d'être lui-même l'objet des activités de la police? Pourtant, son ministre de la Justice, celui-là même qui avait créé la Commission Keable, ne parla même pas aux commissaires des activités secrètes de Claude Morin, dont il venait de prendre connaissance de la bouche même du ministre.

On fait tout un plat des joutes de pouvoir d'un Claude Morin dont le comportement individualiste scandalise la classe politique habituée à la solidarité de parti. Les péquistes sont offusqués par les agissements de leur penseur, mais ils sont surtout

scandalisés par ceux de la GRC. Et ils ont raison, à un détail près. Naïf ou pas, consciemment ou non, Claude Morin a fait partie du vaste puzzle de renseignements généraux auquel s'adonnaient assez librement les trois corps policiers chargés du renseignement au Québec.



Or, je me demande quelle aurait été la réaction des membres du PQ en apprenant que Claude Morin avait eu des contacts avec des agents de la Sûreté du Québec, plutôt qu'avec ceux de la GRC? Je parie qu'ils n'y auraient vu rien de répréhensible. Après tout, la SQ n'est-elle pas appelée à devenir notre petit FBI québécois, comme le souhaite M. Parizeau?

Encore récemment, ici même à Montréal, un agent des renseignements de la SQ (et non de la GRC!) harcelait une militante d'une organisation populaire pour l'inciter à « parler ». Y aurait-il menace de sédition en la demeure? Alors, pourquoi n'a-t-on pas entendu un seul politicien, aussi péquiste et démocrate fut-il, s'insurger contre les mêmes agissements que l'on reproche à une GRC prête à verser 800 \$ de l'heure à un ministre consentant?

La GRC, la SQ ou le SPCUM de l'époque n'étaient pas plus vierges l'une que l'autre et ne le sont probablement pas davantage aujourd'hui. Plus prudents, sans doute. Plus démocrates, j'en doute.

L'opération Bricole eut lieu en 72, le vol de la liste des membres du PQ en 1973, l'affaire Morin de 75 à 77... Ensuite ce fut le référendum de 1980, puis la montée de Greenpeace et des groupes écologistes, l'élection d'un gouvernement NPD en Ontario la pure, et bientôt, deux nouveaux référendums sur la question nationale... Que fait la police? Qui sont ses nouveaux « collaborateurs »?

AVEC LE TEMPS, quelques-uns des mauvais coups perpétrés au cours des années 70 ont été mis à jour. Certains d'entre eux étant si grossiers qu'il a fallu instituer des Commissions d'enquêtes. Tant à Québec qu'à Ottawa, ces enquêtes ont permis aux ministres responsables de se refaire une image de « bon père de famille » en jurant que cela ne se reproduirait plus, et par la même occasion de reprendre un certain contrôle sur leurs créatures tentaculaires.

Puis, à la suite de chaque enquête, les gouvernements en ont aussi profité pour raffiner les méthodes d'intervention de leurs services de renseignements. La Commission McDonald, par exemple, a conduit à la création du Service canadien de sécurité et de renseignements, sorte de petite CIA canadienne. Qui croira qu'à l'heure actuelle, le SCSR se contente de lire les journaux pour savoir ce qui se prépare au Québec?

C'est pour toutes ces raisons que j'ai bien rigolé en feuilletant le dépliant de « Canada 125 » qui nous apprend qu'au cours des prochains jours, la GRC « participera à une foule d'activités communautaires telles des défilés, la collecte d'aliments pour nécessiteux, des spectacles bénéfiques, des visites à des résidences (pour aînés), des déjeuners aux crêpes et des programmes spéciaux dans les écoles ».

On ne précise pas si les agents seront en uniforme, ou s'ils se déguiseront en p'tits vieux, en étudiants ou en manifestants. La GRC dans les écoles, les résidences et jusque dans nos crêpes à la veille d'un référendum, c'est bien là le Canada que Pierre Trudeau a voulu nous léguer.

## LETTRES AU DEVOIR

### Que fait Greenpeace ?

LORSQU'ARRIVE un problème d'environnement au Québec ou au Canada et indépendamment de son ampleur, qui voit-on arriver? Des représentants de Greenpeace. Que ce soit l'incendie des pneus de St-Amable ou un bidon d'huile renversé sur une route quelconque, ils sont là.

Ces écologistes se taisent lorsque les États-Unis annulent des contrats d'hydroélectricité à coup de milliers de kilowatts pour remplacer les besoins en énergie par quoi? De l'énergie produite par des centrales à base de gaz ou encore mieux, pourquoi pas des centrales nucléaires??

Au lieu de chercher des poux au Québec, pourquoi n'ont-ils pas dénoncé le désastre écologique au Koweït? Et pourquoi ne sont-ils pas à dénoncer les capitaux américains qui cherchent à remplacer l'hydroélectricité par pire encore.

Les Grands-Lacs sont pollués et détruisent la vie aquatique d'une partie de la planète. Les pluies acides menacent l'environnement et la vie de la population tant du Québec que d'une partie de la planète et que font les représentants de Greenpeace?

Qui subventionne ces écologistes de Greenpeace?

Jocelyn Bolly  
Neufchâtel, 24 avril 1992

### Un appui non équivoque

MONSIEUR PARIZEAU, à la suite des incidents qui ont récemment défrayé la manchette des médias nationaux pour vous discrediter aux yeux des Québécois et des Québécoises, le Parti québécois du comté de Hull désire réaffirmer son appui de façon non équivoque à son chef.

Honnête dans votre démarche, vous avez toujours laissé le champ libre à ceux qui croyaient, eux, posséder la clé du cœur des Québécois et, pendant une dizaine d'années, vous les avez laissés aller jusqu'au bout de leur cheminement.

Tous doivent se rappeler que la souveraineté du Québec est l'objectif principal qui doit rallier toutes les Québécoises et tous les Québécois. Et, si le chemin est ardu et semé d'embûches, et même si de nouveaux nous trébuchons, nous ne devons jamais perdre de vue cet objectif.

Depuis ces 30 dernières années, le chemin parcouru et l'expérience acquise nous ont permis de savoir dans quelle direction nous allons et d'affirmer notre foi dans la capacité des Québécois de se prendre en main.

Voilà le sens de la démarche du PQ depuis les années 60. Que le chef ait émis quelques fausses notes nous l'avouons, mais la discordance ne vient pas du chef d'orchestre mais bien de la galerie qui, en gromollant et en grognonnant, fait le jeu de l'adversaire. Ce n'est

pas seulement le chef qui doit s'adapter mais aussi la mentalité des militants qui doivent, au seuil du succès, préparer notre peuple à cet événement sans précédent; notre indépendance.

Sylvia Gravel  
secrétaire

Le Conseil exécutif du Parti québécois  
Comté de Hull

Jacques Soulières  
président

Le Conseil régional du Parti québécois  
Région de l'Outaouais

### Le jeu comme projet de société ?

LE GOUVERNEMENT québécois pense sérieusement à accepter l'établissement de casinos au Québec. On nous dit qu'il s'agit de sauver ou de créer des emplois, de revaloriser l'industrie touristique de certaines régions et de remplir les coffres asséchés de l'État. Ce sont là de bonnes raisons et de bonnes causes, mais est-ce là un bon moyen? À l'ACEF Rive-Sud de Montréal, membre de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ), on s'interroge.

Selon nous, le débat sur l'implantation de casinos manque de perspectives et néglige de considérer les problèmes sociaux qui peuvent découler des activités de tels établissements. On parle trop peu des problèmes liés aux jeux de hasard comme le développement de la criminalité ou l'augmentation du nombre de joueurs invétérés stimulés par l'appât du gain rapide. À cause de nos activités de consultation budgétaire, nous sommes préoccupés par les dangers d'accentua-

tion de l'endettement de certains ménages qui pourraient être tentés de résoudre leurs problèmes financiers quotidiens par des visites régulières au paradis de la chance. En effet, selon le ministère Consommation et Corporation Canada, le jeu compulsif est l'une des principales causes d'endettement et de faillite des ménages.

D'autre part, lorsqu'on connaît la situation économique actuelle et le nombre record de faillites personnelles de la dernière année, on peut se demander si, plutôt que d'être une solution aux problèmes économiques et fiscaux, l'avènement de casinos n'aurait pas l'effet contraire.

On nous dit qu'il s'agit d'attirer le tourisme dans certaines régions, parmi les plus belles du Québec; pourquoi ne pas mieux structurer une politique de développement touristique à partir des atouts mêmes de ces régions : la nature, le plein-air, les activités artistiques, la renommée d'accueil chaleureux des gens, etc. On nous dit aussi que ce seront surtout certaines couches plus aisées de la population (donc moins vulnérables à la dépendance du jeu) qui iront remplir les cagnottes de ces établissements, et de ce fait du gouvernement. Ceci n'est pas prouvé; mais si tel était le cas, pourquoi ne pas faire contribuer ces gens au bien-être collectif par des voies déjà existantes et sûres comme l'impôt sur le revenu, en atténuant l'effet de certains abris fiscaux sur le manque-à-gagner fiscal de l'État et en insistant sur une meilleure progressivité du régime fiscal.

Or, actuellement, il semble qu'on préfère improviser, qu'on réagit en catastrophe et à court terme. On nous donne l'impression d'avoir fait avec d'impuissance et de renoncer à de réelles politiques de développement régional, à une véritable politique de plein-emploi. Il est à se demander si nos décideurs publics ne sont pas obnubilés par la pensée magique propre aux adeptes de jeux de hasard, préoccupés par l'attrait de l'argent gagné rapidement et sans trop d'efforts. Est-ce là le seul projet de société qui puisse nous être proposé? Le cynisme d'un certain pragmatisme économique est-il la seule éthique politique qui puisse gouverner et orienter notre avenir?

Gilbert Martin  
Longueuil, 29 avril 1992

### Pas de vaches sacrées ?

MADAME LA directrice, je souhaiterais que vous publiez cet article de Jean-Robert Sansfaçon une fois par semaine pendant un mois pour bien faire réfléchir les gens de l'Hôtel de ville de Montréal et surtout le maire, qui se ficient éperdument des Montréalais. C'est le meilleur article de M. Sansfaçon depuis qu'il écrit pour LE DEVOIR. Félicitez-le.

Adrien Théro  
Montréal

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa  
le 10 janvier 1910

Directrice :  
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef  
et directeur de l'information  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration  
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint  
Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies  
Directeur des publications spéciales  
Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS